États financiers consolidés de la

CAISSE ALTERNA

au 31 décembre 2014



Au	Note	31 déc. 2014	31 déc. 2013
ACTIF			
	20	(A FOF th	52.206.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	62 585 \$	52 206 \$
Placements	3	213 009	240 469
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	5, 6	2 397 870	2 231 848
Immobilisations corporelles	7	9 730	11 051
Immobilisations incorporelles	8	9 299	1 973
Instruments financiers dérivés	25	9 550	6 088
Actif d'impôt différé	22	1 290	1 499
Autres actifs	9	8 341	8 311
		2 711 674 \$	2 553 445 3
PASSIF ET AVOIR DES SOCIÉTAIRES			
Passif :			
Dépôts	10	2 313 745 \$	2 246 874 3
Emprunts	11	55 000	25 000
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	12	128 749	77 623
Instruments financiers dérivés	25	4 319	2 392
Impôt à payer		1 062	180
Autres passifs	13	22 392	28 122
Parts sociales	15	1 562	1 656
		2 526 829 \$	2 381 847 3
Avoir des sociétaires :			
Actions spéciales	15	56 816	56 726
Surplus d'apport	16	19 282	19 282
Résultats non distribués		107 523	97 801
Cumul des autres éléments du résultat étendu		1 224	(2 211)
		184 845	171 598
		2 711 674 \$	2 553 445 \$

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur Administrateur

Pour les exercices terminés	Note	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Produit d'intérêt	17	88 649 \$	88 421 \$
Produit des placements	18	5 714	4 741
		94 363	93 162
Charge d'intérêt	17	32 319	29 398
Produit d'intérêt net		62 044	63 764
Coûts d'emprunt		(185)	1 446
		62 229	62 318
Autres produits	19	10 423	10 494
		72 652	72 812
Charges opérationnelles	20	60 291	64 147
Résultat opérationnel		12 361	8 665
Gains non réalisés sur les instruments financiers		1 629	3 372
Résultat avant impôts		13 990	12 037
Charge d'impôt	22		
Exigible		2 700	1 829
Différée		(317)	177
		2 383	2 006
Résultat net		11 607 \$	10 031 \$

Pour les exercices terminés	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultat net	11 607 \$	10 031 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Autres éléments du résultat étendu à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
Titres disponibles à la vente :		
Gains nets sur les titres disponibles à la vente ¹	551	128
•		
Couvertures de flux de trésorerie :		
Variation au cours de l'exercice ²	237	(363)
Moins : Ajustements liés aux reclassements des gains constatés dans l'état du résultat ³	46	148
Gains nets/(pertes nettes) sur les couvertures de flux de trésorerie	283	(215)
Autres éléments du résultat étendu net à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes	834	(87)
Autuas álámanta du vásultat átandu à na nas valassan an vásultat laus das náviadas		
Autres éléments du résultat étendu à ne pas reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
Régime à prestations déterminées – gains actuariels (pertes actuarielles) ⁴	2 601	(665)
Autres éléments du résultat étendu net à ne pas reclasser en résultat lors des périodes	2 001	(002)
subséquentes	2 601	(665)
•		
Autres éléments du résultat étendu	3 435	(752)
		, ,
Résultat étendu	15 042 \$	9 279 \$

¹⁾ Net de la charge d'impôt de 127 \$ (charge de 40 \$ en 2013)
²⁾ Net de la charge d'impôt de 59 \$ (recouvrement de 58 \$ en 2013)
³⁾ Net de la charge d'impôt de 11 \$ (charge de 33 \$ en 2013)
⁴⁾ Net de la charge d'impôt de 580 \$ (recouvrement de 221 \$ en 2013)

État consolidé des changements de l'avoir des sociétaires (en milliers de dollars) Au 31 décembre 2014

Pour les exercices terminés	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Actions spéciales :		
Solde au début de l'exercice	56 726 \$	56 716 \$
Actions émises nettes	90	10
Solde à la fin de l'exercice	56 816	56 726
Surplus d'apport :		
Solde au début de l'exercice	19 282	19 282
Solde à la fin de l'exercice	19 282	19 282
Résultats non distribués :		
Solde au début de l'exercice	97 801	89 632
Résultat net	11 607	10 031
Dividendes sur les actions spéciales	(1 884)	(1 840)
Coûts d'émission	(1)	(22)
Solde à la fin de l'exercice	107 523	97 801
Cumul des autres éléments du résultat étendu, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	(2 211)	(1 459)
Autres éléments du résultat étendu	3 435	(752)
Solde à la fin de l'exercice	1 224	(2 211)
Avoir des sociétaires	184 845 \$	171 598 \$

Pour les exercices terminés	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Activités d'exploitation :		
Résultat net	11 607 \$	10 031 \$
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse :	11 00. φ	10 001 4
Provision pour prêts douteux	(639)	1 008
Amortissement des éléments suivants :	(227)	
Immobilisations corporelles	2 607	2 508
Immobilisations incorporelles	660	681
Charges différées	701	614
Perte (gain) sur les éléments suivants :		
Disposition d'immobilisations corporelles	161	77
Vente de placements	(571)	(127)
Diminution (augmentation) des actifs		
Juste valeur des placements	2 845	3 106
Intérêt à recevoir	483	(132)
Impôt sur le résultat différé	(799)	237
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	(165 570)	$(160\ 152)$
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés	(3 109)	(2445)
Augmentation (diminution) des passifs :		
Intérêt à payer	998	(224)
Dépôts	66 845	94 178
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés	1 927	722
Autres éléments, montant net	(3 264)	(388)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(85 118) \$	(50 306) \$
Activités d'investissement :		
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements	87 635	113 372
Achat de placements	(61 539)	$(130\ 253)$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 446)	(2392)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(7 986)	60
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	16 664 \$	(19 213) \$
Activités de financement :		
Augmentation (diminution) des éléments suivants :		
Parts sociales	(94)	143
Actions spéciales	90	11
Coûts d'émission d'actions	(1)	(21)
Emprunts	30 000	10 000
Produit tiré de la titrisation de prêts hypothécaires	42 529	68 380
Paiement du passif de titrisation de prêts hypothécaires	8 597	$(13\ 630)$
Obligations liées aux contrats de location-financement	(404)	(532)
Dividendes sur les actions spéciales	(1 884)	(1 840)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	78 833 \$	62 511 \$
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pendant l'exercice	10 379	(7 008)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	52 206	59 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	62 585 \$	52 206 \$
Information financière supplémentaire :		· ·
Intérêt payé	31 604 \$	29 622 \$
Intérêt reçu	88 166 \$	88 553 \$
Dividendes reçus	386 \$	87 \$
Immobilisations corporelles acquises au moyen de contrats de location-acquisition	43 \$	160 \$
1 1 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,		T

CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

La Caisse Alterna est une coopérative de crédit constituée et établie en Ontario (Canada), en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* (Ontario) (la « Loi »); sous le nom « Alterna Savings and Credit Union Limited » et est membre de Central 1 Credit Union (« Central 1 »). Les dépôts admissibles des sociétaires sont assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts (« SOAD »). La Caisse Alterna est l'entité mère ultime.

L'adresse du siège social de la Caisse Alterna est le 400, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1R 5B2. La nature des opérations et des principales activités de la Caisse Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt à ses sociétaires en Ontario et au Québec.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 14 mars 2015. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers consolidés après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la Caisse Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et adoptées par le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada.

La Caisse Alterna présente son bilan consolidé principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan consolidé, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

a) MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

La prise de position comptable suivante applicable à la Caisse Alterna a été adoptée en 2014 dans la préparation de ces états financiers consolidés.

Présentation et information à fournir – la compensation des actifs et passifs financiers

L'IASB a publié un amendement à l'IAS 32, « Instruments financiers », précisant les exigences en vigueur concernant la compensation des actifs et passifs financiers. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

b) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Caisse Alterna (l'entité mère) et de sa filiale en propriété exclusive, la Banque CS Alterna (la « Banque Alterna »). Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats financiers de la Banque Alterna depuis la date à laquelle la Caisse Alterna a obtenu le contrôle de la Banque Alterna, date qui coïncide avec la constitution de la Banque Alterna. Les états financiers de la Banque Alterna ont été établis pour la même période de présentation de l'information financière que la Caisse Alterna, en utilisant des méthodes comptables uniformes. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés lors de la consolidation.

c) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Le produit d'intérêt sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables est inclus dans le produit des placements.

d) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

e) INSTRUMENTS FINANCIERS

À la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers doivent être classés, d'après l'intention de la direction, dans l'une des catégories suivantes : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. En outre, les normes exigent que tous les instruments financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur sauf les prêts et les créances, les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers, aussi bien que les titres disponibles à la vente et les dérivés liés aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif et dont la valeur ne peut être évaluée avec fiabilité. La juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale correspond normalement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe un marché actif sont généralement fondées sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers. Lorsqu'il n'y a pas de prix indépendants disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les méthodes et les modèles d'évaluation.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance de même que les honoraires et les frais liés aux prêts et créances sont capitalisés, puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

i) Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers désignés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et les pertes réalisés à la sortie sont présentés dans le produit des placements, tandis que les profits et les pertes non réalisés liés aux fluctuations du marché sont constatés séparément dans les états consolidés des résultats.

ii) Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (« CAERE »), jusqu'à la vente ou la dépréciation, auquel cas la perte ou le profit cumulatif est transféré à l'état consolidé du résultat. Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations des valeurs comptables relatives aux fluctuations du cours de change sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans le CAERE comme il est indiqué ci-dessus.

Les titres qui n'ont pas de valeur cotée sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation. Les pertes et les profits réalisés à la vente de ces titres ainsi que le produit d'intérêt et les dividendes connexes figurent dans le produit des placements.

iii) Détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'échéances fixes, autres que les prêts ou créances qu'une entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. L'amortissement est inclus dans le produit des placements, dans l'état consolidé du résultat. Les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat comme une perte de valeur.

La Caisse Alterna n'a pas désigné d'actifs financiers comme détenus jusqu'à leur échéance.

iv) Prêts et créances

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sauf ceux classés comme disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et les créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement connexes. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

v) Autres passifs financiers

Les passifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

vi) Profit ou perte au premier jour

Lorsque le prix de transaction est différent de la juste valeur provenant d'autres transactions observables du marché actuel pour le même instrument ou est fondé sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent uniquement des données de marché observables, la Caisse Alterna comptabilise immédiatement la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (profit ou perte au premier jour) dans le produit des placements. Dans certains cas où la juste valeur est déterminée en utilisant des données qui ne sont pas observables, la différence entre le prix de la transaction et la valeur modèle est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat uniquement lorsque les données deviennent observables ou que l'instrument est décomptabilisé.

f) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, la Caisse Alterna détermine s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies dans les cas suivants :

• s'il existe une preuve objective d'une dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes intervenu entre la comptabilisation initiale de l'actif et la date de clôture (un « événement générateur de pertes »);

Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014

- l'événement générateur de pertes a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers;
- une estimation fiable du montant peut être faite.

Un événement générateur de pertes peut comprendre des signes que l'emprunteur ou un groupe d'emprunteurs éprouve des difficultés importantes, manque à ses obligations de payer des intérêts ou de rembourser le capital, court éventuellement à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature. Cet événement survient lorsqu'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les versements à terme échu ou les conditions économiques corrélées avec les défaillances.

i) Prêts et prêts douteux

Les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux sont comptabilisés au coût amorti, moins une provision pour prêts douteux.

La Caisse Alterna établit et maintient une provision pour prêts douteux qui est considérée comme la meilleure estimation des pertes probables liées au crédit existant dans son portefeuille de prêts compte tenu de la conjoncture. La provision inclut des provisions individuelles et collectives, revues régulièrement par la direction. La provision est accrue par des réserves pour prêts douteux qui sont imputées au résultat et réduites par les radiations, nettes des recouvrements.

La Caisse Alterna détermine d'abord s'il existe des preuves objectives que des prêts, considérés isolément et individuellement importants, ont subi une dépréciation. Elle établit ensuite un montant collectif pour les prêts qui ne sont pas individuellement importants et pour les prêts qui sont importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective d'une dépréciation dans le cadre de l'évaluation individuelle.

Provision individuelle – Afin de permettre à la direction de déterminer si un événement générateur de pertes est survenu de manière individuelle, toutes les relations importantes avec les contreparties sont examinées périodiquement. Cette évaluation tient compte de l'information actuelle et des événements liés à la contrepartie, comme des difficultés financières importantes ou une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital. S'il existe une preuve qu'une dépréciation entraînant une perte de valeur dans le cadre d'une relation avec une contrepartie individuelle est survenue, le montant de la perte est calculé et équivaut à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt, y compris les flux de trésorerie qui peuvent entraîner une saisie, après déduction des coûts d'obtention et de vente des sûretés données. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat à titre d'élément des coûts d'emprunt.

Provision collective – L'évaluation collective de la dépréciation vise essentiellement à établir une provision pour les prêts qui sont individuellement importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective qu'ils ont subi une dépréciation, ou qui ne sont pas individuellement importants, mais pour lesquels il existe, dans le portefeuille, une perte qui a probablement été subie et qui peut être raisonnablement estimable. Les prêts sont regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit semblables et la provision pour chaque groupe est déterminée selon des modèles statistiques fondés sur l'expérience.

Radiation d'une mauvaise créance – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Caisse Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état consolidé du résultat comme un élément des coûts liés aux prêts.

Reprise des pertes de valeur – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Intérêt sur les prêts douteux – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

Coûts de transaction – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis par imputation au produit d'intérêt sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

Coûts liés aux prêts – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour pertes sur prêts, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

ii) Dépréciation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la Caisse Alterna évalue à la date de clôture s'il existe une preuve objective qu'un actif ou un groupe d'actifs est déprécié.

Dans le cas des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente, une preuve objective inclurait une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous du coût. Pour déterminer si la baisse de la juste valeur est « importante », on l'évalue par rapport au coût de l'investissement au moment de la comptabilisation initiale. Dans le cas d'une baisse « prolongée », l'évaluation est effectuée par rapport à la période pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût initial de l'investissement. Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts.

Lorsqu'il existe une preuve de dépréciation, la perte non réalisée cumulée comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu (« AERE ») est retirée des AERE et comptabilisée dans l'état consolidé du résultat de la période. Ce montant représente la différence entre le coût d'acquisition (net des remboursements du capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée de l'actif moins la perte de valeur sur ce placement comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé du résultat. Les pertes de valeur des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente ne sont pas reprises au moyen de l'état consolidé du résultat; les augmentations de leur juste valeur après dépréciation sont comptabilisées dans les AERE.

Les reprises au titre de la dépréciation des instruments de créance sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat si le recouvrement est objectivement lié à un événement précis survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état consolidé du résultat.

iii) Garanties financières

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse Alterna émet des garanties financières, consistant en lettres de crédit, en garanties et en acceptations. Les garanties financières sont comptabilisées initialement dans les états financiers consolidés à la juste valeur à la date à laquelle la garantie est donnée. Après la comptabilisation initiale, l'obligation de la Caisse Alterna en vertu de ces garanties est évaluée selon le plus élevé des deux montants suivants : montant comptabilisé initialement, moins le cumul des amortissements, ou la meilleure estimation de la dépense requise pour régler toute obligation financière à la date de clôture.

Toute augmentation de l'obligation liée aux garanties est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat au poste des frais d'administration, sous les charges opérationnelles.

g) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

i) Actifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Caisse Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

- o la Caisse Alterna a transféré la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif,
- o la Caisse Alterna n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque la Caisse Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et avantages de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Caisse Alterna conserve sur l'actif. En pareil cas, la Caisse Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Caisse Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Caisse Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

ii) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

iii) Ventes de prêts hypothécaires

La Caisse Alterna peut à l'occasion vendre une partie de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux pour diversifier ses sources de financement et raffermir sa situation de trésorerie. Ces transactions sont comptabilisées conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, et à ce titre sont décomptabilisées du bilan consolidé lorsqu'elles respectent les critères de décomptabilisation. Lorsque cette situation survient, les prêts correspondants sont décomptabilisés et les profits ou les pertes sur les transactions sont comptabilisés comme autres produits dans l'état consolidé du résultat. Dans le cas contraire, ils sont tous traités comme des financements sous forme de prêts garantis.

h) DÉRIVÉS ET COUVERTURE

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan consolidé.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans l'état consolidé du résultat, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture dans le cadre d'une couverture admissible (se reporter à la rubrique « Comptabilité de couverture » ci-après).

i) Dérivés incorporés

Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans l'état consolidé du résultat. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Caisse Alterna offerts aux sociétaires (note 25b), qui sont comptabilisées au coût amorti.

ii) Comptabilité de couverture

La Caisse Alterna utilise des instruments financiers dérivés comme les swaps, afin de gérer le risque de taux d'intérêt et les contrats de change à terme afin de gérer le risque de change. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés aux fins de transaction ou à des fins spéculatives, mais plutôt à titre de couvertures économiques, dont certaines sont admissibles à la comptabilité de couverture. La Caisse Alterna applique la comptabilité de couverture pour les instruments financiers dérivés qui respectent les critères spécifiés dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en résultat. Cela comprend les instruments utilisés aux fins de couverture économique qui ne respectent pas les exigences de la comptabilité de couverture.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Lorsque la comptabilité de couverture peut être utilisée, une relation de couverture doit être désignée comme telle et officiellement documentée dès sa mise en place en précisant l'objectif et la stratégie de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts, ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture. L'évaluation de l'efficacité des dérivés qui sont utilisés dans les transactions de couverture pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts à la mise en place de la couverture et de manière régulière par la suite doit être documentée. La relation de couverture est inefficace dans la mesure où les variations cumulatives de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. L'efficacité exige une corrélation étroite des variations des flux de trésorerie. Le montant correspondant à l'inefficacité, pourvu que son importance n'empêche pas l'application de la comptabilité de couverture, est immédiatement comptabilisé en résultat.

iii) Couvertures de flux de trésorerie

La Caisse Alterna désigne les couvertures de flux de trésorerie comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer notre exposition à la variation des flux de trésorerie d'instruments à taux variable. La tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est compensée par les AERE, comme il est indiqué ci-dessous, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat au cours des périodes comptables futures, moment auquel le montant comptabilisé dans les AERE est reclassé dans le résultat. La tranche inefficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée distinctement dans les profits ou les pertes non réalisés sur les instruments financiers et de façon immédiate, soit dès que ces profits ou ces pertes surviennent. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et tout solde restant dans les AERE est comptabilisé en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert. S'il est peu probable que la transaction de couverture soit de nouveau nécessaire, le solde dans les AERE est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

iv) Couvertures de juste valeur

La Caisse Alterna désigne les couvertures de juste valeur comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer notre exposition à la variation de la juste valeur d'instruments à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt.

Dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément de couverture est ajustée selon les changements de la juste valeur attribuables au risque couvert et comptabilisée en résultat. Les changements de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensés par les changements de la juste valeur de l'instrument dérivé qui sont également comptabilisés en résultat. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajusté et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont comptabilisés en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert.

i) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Caisse Alterna.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

j) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est généralement comptabilisé selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

Immeubles10 ansMobilier et matérielDe 5 à 10 ans

CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Matériel informatique Améliorations locatives De 3 à 7 ans Durée du bail plus une période d'option

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieur à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans l'état consolidé du résultat au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

k) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs prévus attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais soumises à un test de dépréciation au moins annuel et, si elles sont dépréciées, elles sont ramenées à un montant recouvrable. Le test de dépréciation est fondé sur une comparaison de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à sa juste valeur.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties de façon linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs, comme suit :

Logiciels De 3 à 10 ans

Les crédits d'impôt à l'investissement liés à l'acquisition de logiciels sont comptabilisés en utilisant la méthode de la réduction du coût et sont déduits du coût de l'actif correspondant. Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés lorsque la Caisse Alterna a effectué les dépenses admissibles et qu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés.

1) RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La Caisse Alterna offre trois régimes de retraite aux employés actuels et aux retraités, ainsi qu'un programme d'avantages complémentaires de retraite. Les régimes de retraite consistent en un régime à prestations déterminées, un régime de revenu de retraite complémentaire et un régime à cotisations déterminées.

Des évaluations actuarielles complètes du régime à prestations déterminées, du régime de revenu de retraite complémentaire et du régime d'avantages complémentaires de retraite sont effectuées à intervalle d'au moins trois ans, lorsque les circonstances le permettent. Ces évaluations sont mises à jour à la date de clôture, soit le 31 décembre, par des actuaires indépendants reconnus.

i) Régime de retraite à prestations déterminées

L'actif du régime de retraite à prestations déterminées, du régime de revenu de retraite complémentaire et du régime d'avantages complémentaires de retraite est évalué à sa juste valeur. Le coût des prestations et les prestations constituées sont déterminés d'après les évaluations actuarielles, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les meilleures estimations de la direction. Le rendement prévu de l'actif d'un régime est fondé sur sa juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014

Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation immédiate dans les capitaux propres (p. ex., AERE) en vertu de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

ii) Régime de retraite à cotisations déterminées

Pour le régime de retraite à cotisations déterminées, la charge annuelle de retraite est égale à la cotisation de la Caisse Alterna au régime. L'actif du régime à cotisations déterminées de la Caisse Alterna est détenu dans des fonds indépendants.

m) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

i) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales pratiquement en vigueur à la date de clôture.

ii) Impôt sur le résultat différé

L'impôt sur le résultat différé est axé sur les différences temporelles à la date de clôture entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part. Des passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, lorsque le calendrier des reprises des différences temporelles peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas contrepassées dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, sauf :

- lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé relatif à une différence temporelle déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles seront contrepassées dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable pourra servir à utiliser les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôt sur le résultat différé est examinée à la date de clôture et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt sur le résultat différé. Les actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés sont réévalués à la date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt sur le résultat différé.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués aux taux d'impôt qui seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt exigible et l'impôt sur le résultat différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état consolidé du résultat.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt sur le résultat différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

n) CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Caisse Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans l'état consolidé du résultat de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés initialement dans le bilan consolidé à un montant égal à la juste valeur des actifs loués ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. L'obligation correspondante à l'endroit du bailleur figure au bilan consolidé comme une obligation liée au contrat de location-financement. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location est le taux d'intérêt implicite prévu au contrat de location.

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

o) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

i) Produit d'intérêt et charge d'intérêt

Le produit d'intérêt et la charge d'intérêt sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est une méthode permettant de calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affecter le produit d'intérêt ou la charge d'intérêt à la période pertinente en utilisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais qui sont considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux par suite d'une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte de valeur.

ii) Autres produits

Les frais de service, les frais perçus aux guichets automatiques du réseau, les commissions et les revenus d'autres provenances sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

p) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, surtout dans les cas décrits ci-après.

i) Continuité d'exploitation

La direction a fait une évaluation de la capacité de la Caisse Alterna de poursuivre ses activités et est d'avis que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans l'avenir prévisible. En outre, la direction n'est informée d'aucune autre incertitude importante pouvant jeter un doute significatif sur la capacité de la Caisse Alterna de poursuivre ses activités. Par conséquent, les états financiers consolidés continuent d'être établis sur la base de la continuité d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

ii) Juste valeur des instruments financiers

La Caisse Alterna évalue la juste valeur des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements désignés disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés, à chaque date de bilan. La Caisse Alterna présente aussi la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans la note 23.

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur repose sur l'hypothèse que la transaction ait lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en fonction des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non-financier (p.ex. immobilisations corporelles) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Caisse Alterna utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, qui est basée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable
- Niveau 3 les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable

Pour les actifs et les passifs qui sont présentés dans les états financiers sur une base récurrente, la Caisse Alterna détermine s'il y a eu des transferts entre les niveaux en réévaluant la catégorisation (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Pour les évaluations de juste valeur récurrentes classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, la Caisse Alterna a recours à une évaluation indépendante effectuée par une tierce partie (CUCO Co-op – note 4). Les évaluations font appel à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui évalue les actifs sous-jacents en fonction des écarts et de l'échéancier de paiement prévu des billets restructurés. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Caisse Alterna examine les hypothèses et les estimations sur lesquelles les évaluations reposent pour confirmer leur vraisemblance.

Pour les fins de présentation de l'information sur la juste valeur, la Caisse Alterna a déterminé les catégories des actifs et des passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie des justes valeurs, tel qu'expliqué ci-dessus.

iii) Pertes de valeur sur les prêts et avances

La Caisse Alterna revoit ses prêts et ses avances individuellement importants à la date de clôture pour déterminer si une perte de valeur devrait être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement dans l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs pour déterminer s'il y a eu dépréciation. Afin d'estimer ces flux de trésorerie, la Caisse Alterna pose des jugements quant à la situation financière de l'emprunteur et à la valeur réalisable nette des instruments de garantie. Ces estimations reposent sur des hypothèses à l'égard d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, les résultats réels peuvent différer, entraînant des modifications futures de la provision.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Les prêts et les avances qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas subi de dépréciation ainsi que tous les prêts et avances individuellement non importants sont alors évalués collectivement, en groupes d'actifs comportant des caractéristiques de risque similaires, afin de déterminer s'il faut établir une provision à l'égard des événements générateurs de pertes survenus pour lesquels il existe des preuves objectives, mais dont les effets ne sont pas encore évidents. L'évaluation collective tient compte des données du portefeuille de prêts (comme la qualité du crédit, les niveaux des arriérés, l'utilisation du crédit, les ratios prêt/garantie, etc.), des concentrations de risque et des données économiques (y compris les niveaux de chômage, les indices des prix dans l'immobilier et le rendement constaté dans les différents groupes).

La perte de valeur sur les prêts et les avances est présentée plus en détail à la note 6.

iv) Dépréciation des placements disponibles à la vente

La Caisse Alterna revoit ses titres désignés comme des placements disponibles à la vente à la date de clôture pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Elle exerce alors un jugement similaire à celui démontré dans le cadre de l'évaluation individuelle des prêts et avances.

La Caisse Alterna comptabilise également ses imputations pour dépréciation à l'égard de ses placements en instruments de capitaux propres disponibles à la vente lorsqu'il y a eu une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de leur coût. Le discernement est de mise lorsqu'il s'agit de déterminer ce qui est « important » et ce qui est « prolongé ». En posant ce jugement, la Caisse Alterna évalue, entre autres facteurs, les variations du cours historique des parts ainsi que la durée et la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à son coût.

v) Actifs d'impôt sur le résultat différé

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser; on tient alors compte du moment où pourra se dégager un bénéfice imposable futur et de son ampleur, ainsi que des stratégies de planification fiscale futures.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés. La Caisse Alterna n'a pas l'intention d'adopter ces normes par anticipation.

IFRS 9, Instruments financiers (en remplacement de l'IAS 39)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases (classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture) qui ont constitué le projet de remplacement de la norme IFRS : « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » et de toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme IFRS 9 définit, à l'aide de principes, une méthode de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique de l'entité et sur la nature des flux de trésorerie provenant de l'actif. Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu ou au coût amorti. Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation comprises antérieurement dans l'IAS 39.

La norme IFRS 9 présente également une méthode de comptabilisation de la dépréciation pour les pertes prévues; cette méthode est applicable à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La méthode comporte trois étapes : (1) à leur comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues jusqu'à 12 mois après leur déclaration sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie; (2) si le risque de crédit augmente considérablement et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, des pertes sur prêts prévues sont constatées pour la pleine durée de vie de l'instrument; (3) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié sur le plan du risque de crédit, les intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt qu'à partir de la valeur comptable brute de l'actif. Enfin, la norme IFRS 9 définit une nouvelle méthode pour l'application de la comptabilité de couverture. Cette méthode de comptabilisation des relations de couverture permet de mieux refléter les mesures de gestion du risque de l'entité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Caisse Alterna n'a pas encore été évaluée.

3. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Actions de CUCO Coop (note 4)	5 191 \$	8 208 \$
Désignés comme disponibles à la vente :		
Dépôts de liquidité auprès de Central 1	120 154	147 308
Actions de Central 1	18 253	17 336
Instruments du marché monétaire	51 676	66 744
Titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale		
sur l'habitation	17 413	554
Autres placements	322	319
	213 009 \$	240 469 \$

Afin de garder son statut de membre en règle de Central 1, la Caisse Alterna doit maintenir des dépôts dans le fonds de liquidités de Central 1 d'un montant égal à 6 % (6 % au 31 décembre 2013) du total de son actif ajusté le 20^e jour de chaque mois conformément à l'actif détenu à la date de clôture du mois précédent. Les dépôts portent intérêt à des taux divers.

Le placement de la Caisse Alterna en actions de CUCO Coop a été désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, et a été évalué et comptabilisé à la juste valeur. Tous les autres placements ont été classés comme étant disponibles à la vente, puis évalués et comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des actions de Central 1 et des autres placements qui ont été comptabilisés au coût du fait qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif, qu'ils n'ont pas de valeur de marché établie et que leur juste valeur ne peut être évalué avec fiabilité. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant les exercices 2014 et 2013.

La Caisse Alterna détient des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation donnés en gage auprès de la Fiducie du Canada pour l'habitation pour être réinvestis dans le cadre du Programme d'obligations hypothécaires du Canada (OHC). Ces titres viennent à échéance plus de 100 jours après leur date d'acquisition. Aux termes de l'entente du programme OHC, la Caisse Alterna ne peut retirer le capital détenu en fiducie à des fins autres que le règlement contractuel des passifs de titrisation hypothécaire, tel que présenté à la note 12.

Les placements libellés en dollars américains figurant dans les montants susmentionnés se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Compris dans les instruments du marché monétaire :		
Valeur comptable	- \$	- \$
Juste valeur de marché	- \$	- \$
Compris dans les autres instruments :		
Valeur comptable	23 \$	21 \$
Juste valeur de marché	23 \$	21 \$

4. ACTIONS DE CUCO COOP

Comme condition préalable à la vente des actifs de Credit Union Central of Ontario (CUCO) à Credit Union Central of British Columbia (CUCBC) en 2008, CUCO a dû se départir de placements dans certains papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA ») parrainés par des tiers. En vue de faciliter la vente, une résolution a été adoptée, établissant une société en commandite (« SC PCAA ») pour acquérir ces investissements par l'entremise de fonds fournis par les caisses de crédit membres, proportionnellement aux actions de CUCO qu'elles détenaient. Cette société en commandite est considérée comme une structure de titrisation. Le 1^{er} juillet 2008, immédiatement avant la vente, les PCAA ayant une valeur nominale totale de 186 916 000 \$ ont été acquis par la SC PCAA à leur juste valeur estimée de 133 564 000 \$, y

compris l'intérêt cumulé, net des dépenses et d'autres actifs. La Caisse Alterna a dû acheter 12 535 000 unités de la SC PCAA. Puisqu'il n'existe pas de marché actif pour ces unités de la SC PCAA, CUCO a fait appel à un gestionnaire d'actif spécialisé pour obtenir une évaluation indépendante du coût d'acquisition des actifs sous-jacents. Au fur et à mesure que les investissements détenus par la SC PCAA viennent à échéance et qu'un excédent de trésorerie est détenu, la SC PCAA distribue périodiquement cet excédent aux détenteurs des parts, leur remboursant une partie de leur investissement initial.

Au cours de 2011, CUCO a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les coopératives* et a été renommé CUCO Cooperative Association (CUCO Coop). Le 31 août 2011, la SC PCAA a vendu ses actifs à CUCO Coop en contrepartie de 3 273 803 000 actions de placement de catégorie B de CUCO Coop et de 15 470 000 parts sociales. À la date du transfert, la juste valeur des actions de placement de CUCO Coop était équivalente à la juste valeur des actifs transférés par la SC PCAA. Les coopératives de crédit, y compris la Caisse Alterna, ont reçu un avoir relatif en parts sociales et nouvelles actions de placement de catégorie B de CUCO Coop, proportionnellement à leur participation respective dans la SC PCAA. Les distributions et les dividendes des parts sociales et des actions de placement de CUCO Coop sont à la discrétion du conseil d'administration de CUCO Coop (le « Conseil de CUCO Coop »).

Dans les faits, l'exposition de la Caisse Alterna au rendement des investissements sous-jacents demeure la même, puisque son intérêt relatif dans CUCO Coop correspond à celui qu'elle détenait dans la SC PCAA. De même, l'intérêt relatif de la Caisse Alterna dans les actifs et les pertes fiscales inutilisées de l'ancienne CUCO est inchangé.

Les actions de placement et les parts sociales de CUCO Coop sont des instruments de capitaux propres, puisqu'elles donnent droit aux actifs résiduels de l'entité. Ces instruments sont désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net.

En raison de l'illiquidité et de l'absence de prix du marché qui s'ensuit, pour les PCAA parrainés par des tiers, la Caisse Alterna s'est fiée à l'évaluation indépendante fournie à CUCO Coop. La Caisse Alterna est d'accord avec les hypothèses et les estimations importantes utilisées dans ces évaluations et le risque de défaillance des actifs sous-jacents. Les évaluations font appel à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui évalue les actifs sous-jacents en fonction des écarts et de l'échéancier de paiement prévu des billets restructurés. Ces évaluations ont été établies le 30 décembre 2014 et le 30 décembre 2013, au moyen d'estimations et en fonction de circonstances qui pourraient changer par la suite. Des éléments qui pourraient avoir un effet important sur la juste valeur comprennent d'autres changements de la valeur des actifs sous-jacents, des développements liés à la liquidité du marché des PCAA parrainés par des tiers et d'autres changements des conditions économiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des unités de CUCO Coop. L'augmentation nette de la juste valeur de l'investissement, soit 427 000 \$ (1 340 000 \$ en 2013), est constatée dans les gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers, à l'état consolidé du résultat. Au cours de l'année, la Caisse Alterna a reçu de CUCO Coop des distributions en espèces de 3 445 000 \$ (3 791 000 \$ en 2013), qui ont été comptabilisées comme une réduction de la valeur comptable de l'investissement.

5. PRÊTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Prêts personnels	237 143 \$	233 596 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	1 194 931	1 103 520
Prêts commerciaux	967 280	897 365
	2 399 354 \$	2 234 481 \$
Moins la provision pour les prêts douteux (note 6)	(1 484)	(2 633)
	2 397 870 \$	2 231 848 \$

6. PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX ET PRÊTS DOUTEUX

a) PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

(en milliers de dollars)			31	déc. 2014
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	1 265 \$	13 \$	1 355 \$	2 633 \$
Moins : prêts radiés	(652)	(10)	(52)	(714)
Plus : recouvrements sur prêts radiés	204	-	-	204
Plus : provision (recouvrée de) imputée à				
l'exploitation	248	63	(950)	(639)
Solde à la fin de l'exercice	1 065 \$	66 \$	353 \$	1 484 \$
Perte de valeur individuelle				714 \$
Perte de valeur collective				770
				1 484 \$
(en milliers de dollars)			31	déc. 2013
		Prêts		
	Prêts	hypothécaires	Prêts	
	personnels	résidentiels	commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	1 522 \$	32 \$	349 \$	1 903 \$
Moins : prêts radiés	(483)	(13)	(23)	(519)
Plus : recouvrements sur prêts radiés	241	-	-	241
Plus : provision (recouvrée de) imputée à				
l'exploitation	(15)	(6)	1 029	1 008
Solde à la fin de l'exercice	1 265 \$	13 \$	1 355 \$	2 633 \$
Perte de valeur individuelle				1 732 \$
Perte de valeur collective				901
				2 633 \$

b) PRÊTS DOUTEUX

En fin d'exercice, le solde des prêts douteux, avant tout recouvrement obtenu grâce aux garanties associées à ces prêts, était comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Prêts personnels	503 \$	453 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	596	-
Prêts commerciaux	167	1 282
	1 266 \$	1 735 \$

c) PRÊTS EN SOUFFRANCE NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme étant en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance stipulée dans le contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance non classés comme douteux, puisqu'ils sont soit i) en souffrance depuis moins de 90 jours, ou ii) en souffrance depuis moins de 180 jours et entièrement garantis, et on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au remboursement.

(en milliers de dollars)				31 déc. 2014
	De 1 à	De 30 à	90 jours et	
	29 jours	89 jours	plus	Total
Prêts personnels	8 756 \$	2 382 \$	- \$	11 138 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	22 276	5 545	1 073	28 895
Prêts commerciaux	3 576	57	-	3 633
	34 608 \$	7 984 \$	1 073 \$	43 666 \$
(en milliers de dollars)				31 déc. 2013
,	De 1 à	De 30 à	90 jours et	
	29 jours	89 jours	plus	Total
Prêts personnels	8 298 \$	2 157 \$	- \$	10 455 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	23 284	3 535	254	27 073
Prêts commerciaux	9 006	1 151	-	10 157
	40 588 \$	6 843\$	254 \$	47 685 \$

d) BIENS REÇUS EN GARANTIE

Le rehaussement de crédit que la Caisse Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels, ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances, iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance, et iv) des droits de recours sur des liquidités, des garanties et des titres.

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux, en pourcentage du total		
des prêts	98 %	98 %
Saisie de biens reçus en garantie : valeur comptable à la date de		
clôture des biens donnés en garantie détenus au cours de la période		
(en milliers de dollars)	944 \$	- \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)			Mobilier et	Matériel	Améliorations	
	Terrain	Immeubles	matériel	informatique	locatives	Total
Coût:						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	3 317 \$	8 992 \$	10 273 \$	5 108 \$	9 637 \$	37 327 \$
Acquisitions	-	23	280	457	456	1 216
Cessions	-	(516)	(756)	(417)	(7)	(1 696)
Solde au 31 décembre 2014	3 317	8 499	9 797	5 148	10 086	36 847
Amortissement et perte de valeur :						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	-	8 660	6 664	3 589	7 363	26 276
Amortissement	-	253	1 122	676	556	2 607
Cessions	-	(516)	(754)	(400)	(96)	(1 766)
Solde au 31 décembre 2014	-	8 397	7 032	3 865	7 823	27 117
Valeur comptable nette :						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	3 317	332	3 609	1 519	2 274	11 051
Solde au 31 décembre 2014	3 317 \$	102 \$	2 765 \$	1 283 \$	2 263 \$	9 730 \$

(en milliers de dollars)			Mobilier et	Matériel	Améliorations	
	Terrain	Immeubles	matériel	informatique	locatives	Total
Coût:						
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	3 317 \$	8 977 \$	9 618 \$	5 242 \$	9 003 \$	36 157 \$
Acquisitions	-	17	1 118	280	830	2 245
Cessions	-	(2)	(463)	(414)	(196)	(1 075)
Solde au 31 décembre 2013	3 317	8 992	10 273	5 108	9 637	37 327
Amortissement et perte de valeur :						
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	-	8 435	5 791	3 264	7 421	24 911
Amortissement	-	227	1 043	739	499	2 508
Cessions	-	(2)	(170)	(414)	(557)	(1 143)
Solde au 31 décembre 2013	-	8 660	6 664	3 589	7 363	26 276
Valeur comptable nette :						
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	3 317	542	3 827	1 978	1 582	11 246
Solde au 31 décembre 2013	3 317 \$	332 \$	3 609 \$	1 519	\$ 2 274 \$	11 051 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Alterna vendra son siège social du 400, rue Albert, à Ottawa, trente jours après l'entrée en vigueur du bail pour son nouveau siège social à Ottawa. L'occupation du nouveau siège social étant prévue pour le 30 novembre, la vente se fera le 30 décembre 2015. La vente comprend le terrain d'une valeur de 3 317 000 \$ et l'immeuble qui a une valeur comptable nette de 88 000 \$ au 31 décembre 2014.

Des actifs en vertu de contrats de location-financement d'une valeur totale de 3 838 000 \$ (4 167 000 \$ au 31 décembre 2013) sont inclus au poste du matériel informatique et au poste de l'ameublement et de l'équipement. La dotation aux amortissements et l'amortissement cumulé sur les contrats de location-financement s'élèvent respectivement à 460 000 \$ (560 000 \$ en 2013) et 2 661 000 \$ (2 565 000 \$ en 2013). Comme les acquisitions par l'entremise de contrats de location-financement sont des opérations hors caisse en ce qui a trait à l'état consolidé des flux de trésorerie, elles ne sont pas présentées comme activité de financement ou d'investissement.

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2014, y compris l'amortissement sur les contrats de location-financement, est de 2 607 000 \$ (2 508 000 \$ en 2013) et figure dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges opérationnelles de l'état consolidé du résultat.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 18 060 000 \$ au 31 décembre 2014 (17 466 000 \$ au 31 décembre 2013).

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars)			31 déc. 2014
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels	25 744 \$	16 445 \$	9 299 \$
(en milliers de dollars)			31 déc. 2013
	Valeur comptable	Amortissement	Valeur comptable
	brute	cumulé	nette
Logiciels	17 833 \$	15 860 \$	1 973 \$

Le montant global des actifs incorporels acquis pendant l'exercice s'élève à 8 037 000 \$ (642 000 \$ en 2013). Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2014 est de 660 000 \$ (681 000 \$ en 2013) et figure dans les frais d'administration à même les charges opérationnelles de l'état consolidé du résultat. Tous les actifs incorporels ont été acquis; ils n'ont pas été développés.

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Intérêts courus à recevoir	5 317 \$	5 799 \$
Autres	3 024	2 512
	8 341 \$	8 311 \$

10. DÉPÔTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Dépôts à vue	899 004 \$	925 101 \$
Dépôts à terme	642 603	579 811
Régimes enregistrés	772 138	741 932
	2 313 745 \$	2 246 874 \$

Au 31 décembre 2014, la Caisse Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses sociétaires s'élevant à 16 826 000 \$ US (21 152 000 \$ au 31 décembre 2013) avec une valeur comptable de 19 520 000 \$ (22 880 000 \$ au 31 décembre 2013).

au 31 décembre 2014

11. EMPRUNTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Emprunts	55 000 \$	25 000 \$

La Caisse Alterna (la société mère non consolidée) a accès à une facilité de crédit de 238 900 000 \$ auprès de Central 1, dont des marges de crédit d'exploitation de 46 800 000 \$ CAN et de 500 000 \$ US ainsi que des prêts à terme de 68 500 000 \$ CAN et des fonds non engagés pour des prêts à terme de 120 000 000 \$ CAN, plus 600 000 \$ CAN pour les marchés de capitaux et 2 500 000 \$ CAN pour les lettres de crédit.

Les marges de crédit sont payables sur demande dans les 30 jours, portent intérêt au taux du financement à jour de la Banque du Canada plus 0,75 % et sont garanties par certains actifs donnés en nantissement selon un contrat de garantie générale. Les soldes de ces marges de crédit étaient nuls en fin d'exercice (nuls au 31 décembre 2013).

Les prêts d'exploitation à terme peuvent être fixes jusqu'à l'échéance ou payable après 7 jours, portent intérêt au taux CDOR pour une durée semblable plus une marge et ils sont garantis par certains actifs donnés en nantissement selon un contrat de garantie générale. Le solde des prêts d'exploitation à terme était de 55 000 000 \$\\$ en fin d'exercice (25 000 000 \$\\$ au 31 décembre 2013). Les emprunts sur les prêts engagés additionnels peuvent être fixes jusqu'à l'échéance ou payable après 7 jours, portent intérêt au taux CDOR pour une durée semblable plus une marge.

La valeur comptable des actifs donnés en nantissement selon le contrat de garantie générale, à l'exclusion des actifs de la Banque Alterna, est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	2 245 227 \$	2 081 153 \$
Immobilisations corporelles	9 528	10 816
Immobilisations incorporelles	9 299	1 973
Autres éléments d'actifs	8 621	8 880
	2 272 675 \$	2 102 822 \$

En 2014 et en 2013, la Caisse Alterna a toujours effectué des paiements du capital et des intérêts, et il n'y a eu aucun manquement au chapitre des facilités d'emprunt.

12. PASSIF DE TITRISATION DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Passif de titrisation des prêts hypothécaires	128 749 \$	77 623 \$

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités, des fonds propres et des taux d'intérêt, la Caisse Alterna conclut, pour financer sa croissance, des arrangements de titrisation de prêts hypothécaires. Ces arrangements permettent à la Caisse Alterna de céder des prêts hypothécaires résidentiels entièrement assurés à des fonds multicédants qui émettent des titres aux investisseurs.

Ces transactions sont décomptabilisées du bilan consolidé lorsqu'elles respectent les critères de décomptabilisation décrits à la note 2 (g)(iii). Lorsque les titrisations hypothécaires de la Caisse Alterna ne donnent pas lieu à un transfert des flux de trésorerie contractuels liés aux prêts hypothécaires ni à l'assomption d'une obligation de payer les flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires à un cessionnaire, la Caisse Alterna ne décomptabilise pas l'actif transféré; dans pareil cas la Caisse Alterna considère comme un emprunt garanti toute considération reçue.

La Caisse Alterna titrise des prêts hypothécaires afin d'accroître sa liquidité au moyen des deux véhicules de titrisation suivants :

Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014

Dans le cadre du premier véhicule de titrisation, dont la dernière utilisation remonte à 2009, la Caisse Alterna a vendu des créances hypothécaires résidentielles assurées à Central 1, qui les a transformées en titres hypothécaires adossées émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (« TH-LNH »). Ensuite Central 1 a vendu les TH-LNH à une entité spéciale garantie par l'État, soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (« FCH ») dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »).

Dans le cadre du deuxième véhicule de titrisation, utilisée pour la première fois en 2013, la Caisse Alterna transforme des créances hypothécaires résidentielles assurées en TH-LNH et les vend ensuite directement à la FCH dans le cadre du Programme OHC. La FCH est financée par l'émission des OHC, qui sont vendues à des tiers investisseurs. La FCH utilise le produit des émissions pour acheter les OHC d'émetteurs approuvés. Aux termes du Programme OHC, Central 1, au nom de la Caisse Alterna, agit à titre de contrepartie à des contrats de swaps de taux d'intérêt selon lesquels Central 1 paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs aux OHC et reçoit les intérêts sur les OHC vendues à la FCH. Les modalités des contrats de swaps de taux d'intérêt sont reflétées exactement entre Central 1 et la Caisse Alterna, ce qui fait que la Caisse Alterna finit par payer à la FCH les intérêts payables aux investisseurs dans les OHC et par recevoir les intérêts sur les OHC vendues à la FCH. Par conséquent, les contrats de swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés, puisqu'ils empêchent la décomptabilisation des actifs titrisés.

Comme tous les prêts hypothécaires titrisés par la Caisse Alterna doivent être entièrement assurés avant la vente, ils ne présentent aucun risque de crédit à la Caisse Alterna, que ce soit juste avant ou à n'importe quel moment après la transaction de titrisation. La Caisse Alterna demeure exposée aux risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé associés aux actifs des créances hypothécaires sous-jacents. Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses n'ont pas été décomptabilisés; les transactions ont été présentées au bilan consolidé et à l'état consolidé du résultat étendu de la Caisse Alterna comme des transactions de financement garanties.

En plus de la titrisation de prêts hypothécaires à des fins de liquidité, tel qu'il est expliqué ci-devant, la Caisse Alterna transforme également des créances hypothécaires résidentielles assurées en TH-LNH qu'elle utilise pour répondre aux besoins de réinvestissement du Programme OHC. Le capital reçu sur les prêts hypothécaires vendus titrisés au Programme OHC au moyen du deuxième véhicule de titrisation en vertu du contrat de swaps doit être réinvesti conformément aux lignes directrices régissant les OHC. Ces TH-LNH sont transférés à la FCH selon les besoins pour répondre à ces exigences de réinvestissement. Les TH-LNH sont décomptabilisés jusqu'au moment de leur transfert à la FCH pour répondre aux exigences de réinvestissement.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés – vendus ou transférés au		_
Programme OHC ou détenus comme des actifs de remplacement		
(inclus dans les prêts)	154 630 \$	89 628 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires auto-montés et détenus en		
fiducie conformément aux lignes directrices régissant les OHC		
(inclus dans les placements)	17 413	554

13. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Intérêts courus à payer	11 655 \$	10 656 \$
Créditeurs et frais courus	3 724	4 898
Salaires et avantages sociaux à payer	3 352	3 906
Dividende à payer	1 884	1 856
Engagements liés aux contrats de location-financement (note 14)	1 112	1 473
Chèques certifiés	429	1 350
Produit différé	208	399
Passif au titre des prestations constituées (note 21)	28	3 584
	22 392 \$	28 122 \$

14. CONTRATS DE LOCATION

au 31 décembre 2014

a) ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable nette de chaque catégorie d'actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Matériel informatique	1 112 \$	1 473 \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-financement de la Caisse Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location		_
Moins de 1 an	424 \$	457 \$
De 1 à 5 ans	769	1 137
Plus de 5 ans	5	29
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location	1 198	1 623
Moins : Charges d'intérêt futures	(86)	(150)
Valeur actualisée des engagements liés aux contrats de location-		<u> </u>
financement	1 112 \$	1 473 \$

Les obligations liées aux contrats de location-financement sont payables mensuellement et viennent à échéance à diverses dates, la plus éloignée étant en 2020. Ces engagements sont garantis par le titre de propriété du bailleur sur l'immobilisation corporelle louée et assujettis à des taux d'intérêt implicites variant de 4,82 % à 8,68 % (note 7).

b) ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Caisse Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location		
Moins de 1 an	2 184 \$	2 114 \$
De 1 à 5 ans	10 445	5 222
Plus de 5 ans	19 318	1 668
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location	31 947 \$	9 004 \$

Pendant l'exercice 2014, un montant de 4 549 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état consolidé du résultat, relativement aux contrats de location simple (4 391 000 \$ en 2013).

Généralement les contrats de location-financement et de location simple peuvent être renouvelés; en ce cas, les modalités seront renégociées.

15. COMPTES D'ACTIONS DES SOCIÉTAIRES

a) AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Caisse Alterna est composé :

- i. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie A, pouvant être émises en séries;
- ii. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie B, pouvant être émises en séries;
- iii. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie C, pouvant être émises en séries;
- iv. d'un nombre illimité de parts sociales.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

Les actions n'ont aucune valeur nominale.

b) CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

Les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés aux actions sont comme suit :

Votes

Les actions des catégories A, B et C sont sans droit de vote.

Les parts sociales donnent une voix à chaque sociétaire, quel que soit le nombre de parts sociales détenues, à condition que le sociétaire soit âgé d'au moins 18 ans. Chaque sociétaire de moins de 18 ans doit, comme condition d'admissibilité, souscrire une part sociale dont le prix d'émission est de 1 \$. Les autres sociétaires doivent, comme condition d'admissibilité, souscrire 15 parts sociales dont le prix d'émission est de 1 \$ chacune.

Dividendes

Les détenteurs des actions des catégories A, B et C et de parts sociales ont droit à des dividendes non cumulatifs, lorsque et seulement si ceux-ci sont déclarés par le conseil d'administration, selon l'ordre de la priorité. Les actions de catégorie A reçoivent les dividendes en premier, ensuite celles de catégorie B, puis celles de catégorie C et enfin, les parts sociales. Les détenteurs de toutes les séries d'actions ont une priorité égale au sein de leur catégorie relativement au paiement de dividendes. Le taux des dividendes de la catégorie A série 1, série 2 et série 3 a été approuvé par le conseil d'administration; il est établi à 3,35 %, 3,35 % et 4,50 % pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, celle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et celle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 respectivement.

Transférabilité

Aucune action de catégorie A, B ou C ou part sociale n'est transférable à une personne autre qu'un sociétaire de la Caisse Alterna, et ce, uniquement avec l'approbation du conseil d'administration.

Participation lors de la liquidation ou la dissolution

Les détenteurs des actions des catégories A, B et C ont le droit d'encaisser leurs actions, par ordre de priorité, lors de la liquidation ou la dissolution. Les détenteurs des parts sociales ont droit au reliquat des biens de la Caisse Alterna.

Rachat ou annulation

Les détenteurs des actions de catégorie A série 1 peuvent demander le rachat de leurs actions dans les six mois suivant la date anniversaire du 1^{er} septembre. Les rachats sont soumis à la discrétion du conseil d'administration et sont limités annuellement à 10 % des actions de catégorie A série 1 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie A série 1 en circulation en tout temps après la fin de la période de cinq ans suivant leur émission.

Les détenteurs des actions de catégorie A série 2 peuvent demander le rachat de leurs actions le 30 juin ou le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration examine les demandes, les approuve et, si nécessaire, en établit une liste où la priorité est accordée aux demandes de la part de successions de sociétaires décédés, de sociétaires dont l'adhésion a été révoquée, de sociétaires qui doivent retirer un montant minimum annuel de leurs actions détenues dans un fonds enregistré de revenu de retraite et de sociétaires qui doivent transférer leurs actions détenues dans un régime enregistré d'épargne-retraite à un fonds enregistré de revenu de retraite. Toutes les demandes de rachat sont soumises à la discrétion du conseil. Les rachats sont limités semestriellement à 5 % et annuellement à 10 % des actions de catégorie A série 2 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie A série 2 en circulation en tout temps.

Les détenteurs des actions de catégorie A série 3 ne sont pas autorisés à faire racheter leurs actions avant le cinquième anniversaire de leur émission, soit avril 2017. Le conseil d'administration approuvera les demandes de rachat une fois par année, lors de sa première réunion de l'exercice, à partir du moment où les rachats seront légalement autorisés. Les rachats selon l'option du détenteur lors d'un exercice donné sont également limités à 10 % des actions de catégorie A série 3 émises et en circulation à la fin de l'exercice précédent. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter les actions de catégorie A série 3 pour annulation, après le cinquième anniversaire de leur émission.

Les détenteurs des actions de catégorie B série 1 peuvent demander le rachat de leurs actions; toutefois les rachats sont soumis à la discrétion du conseil d'administration et limités annuellement à 10 % des actions de catégorie B série 1 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie B série 1 détenues par la succession de sociétaires décédés ou par des sociétaires dont l'adhésion a été révoquée, et ce, en tout temps.

Comme aucune action de catégorie C n'a été émise, il n'y a aucun droit ou restriction rattaché à ces actions en ce moment.

La part sociale n'est remboursable à son prix d'émission qu'au moment où le sociétaire se retire de la Caisse Alterna. Elle est comptabilisée comme élément de passif, puisqu'elle est remboursable au gré du détenteur.

c) ACTIONS ÉMISES ET EN CIRCULATION

L'évolution des actions et parts des sociétaires présentées comme actions spéciales à l'avoir des sociétaires et comme parts sociales au passif pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 est comme suit (en milliers de dollars) :

	Catégorie A Actions spéciales				Catégorie B Actions spéciales		Parts sociales			
	Série	· 1	Série	2	Sério	e 3	Série 1			
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Émises et en circulation au 31 décembre 2012	11 071	10 860	9 490	9 490	34 534	34 142	2 224	2 224	1 513	1 513
Actions ou parts nettes émises (rachetées)	(6)	14	92	92	ı	1	(96)	(96)	143	143
Émises et en circulation au 31 décembre 2013	11 065	10 874	9 582	9 582	34 534	34 142	2 128	2 128	1 656	1 656
Actions ou parts nettes émises (rachetées)	(93)	(91)	281	281	(10)	(10)	(90)	(90)	(94)	(94)
Émises et en circulation au 31 décembre 2014	10 972	10 783	9 863	9 863	34 524	34 132	2 038	2 038	1 562	1 562

Les coûts associés à l'émission des actions de catégorie A série 3 s'élèvent à 392 000 \$, alors que les coûts associés à l'émission des actions de catégorie A série 1 s'élèvent à 213 000 \$. Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

d) DIVIDENDES DÉCLARÉS

Au cours de 2014, le conseil d'administration a approuvé i) un dividende de 366 000 \$ aux détenteurs, inscrits aux registres au 31 août 2014, de 11 065 000 actions de catégorie A série 1, payable en espèces (371 000 \$ en 2013); ii) un dividende de 330 000 \$ aux détenteurs, inscrits aux registres au 31 décembre 2014, de 9 863 000 actions de catégorie A série 2, payable en espèces ou en actions de catégorie A série 2 supplémentaires (302 000 \$ en 2013); iii) un dividende de 1 554 000 \$ aux détenteurs, inscrits aux registres au 31 décembre 2014, de 34 524 000 actions de catégorie A série 3, payable en espèces (1 554 000 \$ en 2013); et iv) un dividende de 21 000 \$ aux détenteurs, inscrits aux registres au 1^{er} janvier 2014, de 2 128 000 actions de catégorie B série 1, payable en actions de catégorie B série 1 supplémentaires (22 000 \$ en 2013). Ces dividendes sont présentés dans l'avoir des sociétaires, nets des impôts de 388 000 \$ (409 000 \$ en 2013), aux états financiers consolidés, pour un solde de 1 883 000 \$ (1 840 000 \$ en 2013).

16. SURPLUS D'APPORT

Le 1^{er} avril 2005, Metro Credit Union Limited (« Metro ») et la Coopérative de crédit du service civil limitée (« CS CO-OP ») ont fusionné, créant ainsi la Caisse Alterna qui mène des activités depuis cette date. La fusion prévoyait un échange d'actions dont le coût d'achat et la juste valeur ont été établis selon la juste valeur de l'actif net de Metro. La différence entre la juste valeur de l'actif net acquis et la valeur d'échange des actions émises a été comptabilisée à titre de surplus d'apport aux comptes de la Caisse Alterna.

17. PRODUIT D'INTÉRÊT ET CHARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Produit d'intérêt :		
Prêts personnels	10 419 \$	10 204 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	37 354	36 801
Prêts commerciaux	40 466	40 678
Contrats de taux d'intérêt – swaps	410	738
	88 649 \$	88 421 \$
Charge d'intérêt :		
Dépôts à vue	4 734 \$	5 123 \$
Dépôts à terme	11 136	9 816
Régimes enregistrés	13 630	13 247
Intérêts sur les emprunts	704	618
Coûts des fonds de titrisation de prêts hypothécaires	2 115	594
	32 319 \$	29 398 \$

Le produit d'intérêt comptabilisé au titre des prêts douteux est nul pour les exercices se terminant le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, puisqu'une provision à 100 % avait été constituée à leur égard.

18. PRODUIT DES PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Gains nets sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du		
résultat net	1 175 \$	812 \$
Gains nets sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente	4 539	3 929
	5 714 \$	4 741 \$

En avril 2013, Alterna a vendu les actions d'un placement et constaté un gain à la vente de 382 000 \$.

19. AUTRES PRODUITS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Commissions	4 598 \$	4 064 \$
Frais de service	4 501	4 717
Réseaux de guichet automatique	948	1 033
Autres	376	680
	10 423 \$	10 494 \$

20. CHARGES OPÉRATIONNELLES

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Salaires et avantages sociaux	30 143 \$	34 387 \$
Frais d'administration	16 595	16 212
Frais d'occupation	7 212	6 811
Traitement des données	4 046	4 704
Marketing et relations communautaires	2 295	2 033
	60 291 \$	64 147 \$

21. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Caisse Alterna offre trois régimes de retraite aux employés actuels et aux retraités, ainsi qu'un programme d'avantages complémentaires de retraite, qui offre certains avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. Jusqu'au 31 mars 2006, certains employés pouvaient participer au régime à prestations déterminées (RPD) de la Caisse Alterna, qui offre une indemnité de départ anticipé aux employés admissibles tel qu'il est noté ci-dessous; les cadres supérieurs qui participaient au RPD ont bénéficié d'un régime complémentaire de revenu de retraite (RCRR). Les deux régimes prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen durant la carrière des bénéficiaires.

La plupart des employés peuvent participer au régime à cotisations déterminées (RCD) qui prescrit les cotisations de l'employeur et de l'employé. Une indemnité de départ anticipé est aussi offerte aux employés admissibles tel qu'il est noté ci-dessous, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite aux employés et retraités admissibles.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les prestations de retraite des employés participant au RPD de la Caisse Alterna sont acquises en vertu du RCD et les prestations ne sont plus acquises en vertu du RPD existant et du RCRR. Les prestations de retraite anticipée ont été supprimées pour tout employé qui n'était pas admissible à la retraite avant le 1^{er} janvier 2008. Les avantages complémentaires de retraite ont cessé au 1^{er} mars 2006 pour les employés prenant leur retraite après le 28 février 2006 et qui n'étaient pas admissibles à la retraite à cette date. Ceux qui sont déjà à la retraite continuent de recevoir les prestations en vertu des régimes auxquels ils étaient inscrits.

Les régimes à prestations déterminées sont enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les régimes de retraite L.R.O. 1990 (Ontario) (la «LRR»). Le conseil d'administration de la Caisse Alterna est responsable, par l'entremise de divers comités, de la surveillance des régimes. Des cotisations sont versées à ces régimes qui sont gérés indépendamment.

Tous les trois ans, le conseil d'administration examine le niveau de capitalisation tel qu'exigé par la LRR. Cet examen se fonde sur une stratégie d'appariement de l'actif et du passif et une politique de gestion des risques d'investissement, ainsi que sur les exigences de capitalisation minimale. La LRR oblige Alterna à éliminer sur une période de cinq ans tout déficit du régime basé sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation, le cas échéant.

Ces régimes à prestations déterminées sont exposés aux taux d'inflation, aux risques liés aux taux d'intérêt et aux changements de l'espérance de vie des retraités au Canada.

Régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages sociaux

Tous les régimes de retraite à prestations déterminées sont évalués selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, afin d'établir l'obligation au titre de ces régimes et le coût des services connexes. Aux termes de cette méthode, l'obligation est déterminée selon une évaluation actuarielle fondée sur des hypothèses relativement aux données démographiques, aux augmentations de salaire, aux taux d'intérêt et aux taux d'inflation.

Les actifs et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées (RPD et RCRR) ainsi que du régime d'avantages complémentaires de retraite ont été évalués le 31 décembre 2014 et se présentent ainsi :

CAISSE ALTERNA Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)			31 déc. 2014	31 déc. 2013
	Régimes de			
	retraite	Avantages	Total	Total
Obligations au titre des prestations constituées :				
Solde au début de l'exercice	24 963 \$	33 \$	24 996 \$	27 030 \$
Frais d'intérêt	1 156	1	1 157	1 020
(Gains) pertes lors de la réévaluation				
- Gains et pertes actuariels résultant				
d'ajustements liés à l'expérience	(380)	-	(380)	-
 Gains et pertes actuariels résultant de 				
changements d'hypothèses financières	2 985	-	2 985	(2 951)
 Gains et pertes actuariels résultant de 				
changements d'hypothèses				
démographiques	(62)	-	(62)	1 446
Prestations versées	(1 559)	(7)	(1 566)	(1 549)
Solde à la fin de l'exercice	27 103 \$	27 \$	27 130 \$	24 996 \$
Actif des régimes :				
Actif des régimes : Juste valeur au début de l'exercice	28 824 \$	- \$	28 824 \$	26 945 \$
Produit d'intérêt	26 624 \$ 1 352	- 5	26 624 \$ 1 352	1 036
(Gains) pertes lors de la réévaluation	1 332	-	1 332	1 030
- Rendement de l'actif des régimes (à				
l'exclusion des montants inclus dans la				
charge nette d'intérêt)	2 072	_	2 072	1 348
Cotisations de l'employeur	518	7	525	1 044
Prestations versées	(1 559)	(7)	(1 566)	(1 549)
Juste valeur à la fin de l'exercice	31 207 \$	- \$	31 207 \$	28 824 \$
	·	•	·	-
Surcapitalisation (insuffisance de				
capitalisation) des régimes	4 104 \$	(27 \$)	4 077 \$	3 828 \$
Limite du montant comptabilisé (obligation	·	` '/	•	
au titre des prestations constituées ou surplus				
des régimes non comptabilisé minimums)	(4 104)	-	(4 104)	(7 412)
Passif au titre des prestations constituées	- \$	(27 \$)	(27 \$)	(3 584 \$)

Au 31 décembre 2014, la surcapitalisation du RPD se chiffrait à 3 541 000 \$ (surcapitalisation de 3 188 000 \$ au 31 décembre 2013) et la surcapitalisation du RCRR s'élevait à 563 000 \$ (à 673 000 \$ au 31 décembre 2013).

Ce qui suit est un sommaire de la moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles servant à mesurer les prestations constituées des régimes :

	3	31 déc. 2014	3	1 déc. 2013
	Régimes de retraite	Avantages	Régimes de retraite	Avantages
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	3,89 %	2,70 %	4,78 %	3,00 %
Taux d'actualisation des charges de retraite	4,78 %	3,00 %	3,88 %	2,70 %

Il est prévu que les coûts liés aux soins de santé auront tendance à augmenter de 6 % en 2015 et qu'ils diminueront de 1 % par an jusqu'à atteindre 4 % en 2017.

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ferait baisser les obligations au titre des prestations constituées de 3 308 000 \$, alors qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation ferait augmenter les obligations au titre des

Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014

prestations constituées de 4 128 000 \$. Des changements des tarifs de soins de santé auraient un effet minime sur les obligations au titre des prestations constituées. Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été déterminées selon une méthode qui extrapole l'impact sur le passif net au titre de régimes à prestations déterminées par suite de changements raisonnables d'hypothèses clés survenant à la fin de l'exercice.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des actifs de régimes de retraite pour chaque classe importante s'établissait comme suit :

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Fonds à revenu fixe :		
Espèces et quasi-espèces	1 341 \$	1 964 \$
Obligations	16 535	9 084
	17 876 \$	11 048 \$
Fonds d'actions :		
Canadiennes	7 615	10 411
Américaines	1 470	2 241
Autres pays	1 663	2 656
	10 748	15 308
Autres fonds:		
Immobiliers	2 583	2 468
	31 207 \$	28 824 \$

La juste valeur des placements en actions et en instruments d'emprunt ci-dessus est déterminée selon les prix cotés sur des marchés actifs.

Les montants comptabilisés dans le résultat étendu au titre des régimes à prestations déterminées sont comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Charge nette d'intérêt	159 \$	121 \$
Éléments des coûts au titre des prestations déterminées constatés à l'état du		
résultat	159 \$	121 \$
()P 1 1 P	21 1/ 2014	21 1/ 2012
(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Réévaluation du passif net au titre des prestations déterminées :		
Rendement de l'actif des régimes (à l'exclusion des montants inclus dans la	2 072 \$	1 348 \$
charge nette d'intérêt)		
Gains et pertes actuariels résultant d'ajustements liés à l'expérience	380	_
Gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses financières	(2 985)	2 951
Changements actuariels résultant de changements d'hypothèses		
démographiques	62	(1 446)
Éléments des coûts au titre des prestations déterminées constatés dans les		
autres éléments du résultat étendu	471 \$	2 853 \$

La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du RPD doit être effectuée au 31 décembre 2016 (l'évaluation la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2013). Aucune date fixe d'évaluation n'est exigée aux fins de capitalisation du RCRR ou du régime complémentaire de retraite, puisque ces régimes ne sont pas enregistrés. L'évaluation la plus récente, aux fins comptables, a été effectuée le 31 décembre 2013 pour le régime à prestations déterminées, le 1^{er} janvier 2014 pour le RCRR et le 31 décembre 2010 pour le régime d'avantages complémentaires de retraite.

La Caisse Alterna prévoit consacrer environ 8 000 \$ au régime à prestations déterminées en 2015. La durée moyenne des obligations au titre des prestations déterminées en fin d'exercice est de 14,1 années pour le régime à prestations déterminées, 10,5 années pour le RCRR et 3,4 années pour le régime d'avantages complémentaires de retraite.

au 31 décembre 2014

Régime de retraite à cotisations déterminées

Les charges de retraite du RCD pour l'exercice terminé au 31 décembre 2014 sont de 914 000 \$ (998 000 \$ en 2013).

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces, à l'égard des régimes d'avantages sociaux des employés pour 2014, est composé de sommes versées par la Caisse Alterna à ses régimes à prestations déterminées capitalisés, de prestations faites directement aux bénéficiaires dans le cadre de son régime complémentaire de retraite non capitalisé et de sommes versées à son régime à cotisations déterminées; il s'élève à 1 439 000 \$ (2 042 000 \$ en 2013).

22. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Caisse Alterna sont comme suit :

	Bilan consolidé		État consolidé	du résultat
(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Immobilisations corporelles	1 002 \$	882 \$	(110) \$	(120) \$
Provision pour prêts douteux	161	205	43	9
Instruments dérivés	56	(328)	(367)	11
Produit différé	38	73	35	24
Autre	28	-	-	-
Charges de retraite différées	5	655	70	144
Impôt minimum sur le résultat des sociétés	-	12	12	109
Charge (produit) d'impôt différé			(317) \$	177 \$
Actif d'impôt différé, montant net	1 290 \$	1 499 \$		
Éléments figurant au bilan consolidé :				
Actif d'impôt différé	2 380 \$	2 429 \$		
Passif d'impôt différé	(1 090)	(930)		
Impôt différé, montant net	1 290 \$	1 499 \$		

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge (recouvrement) d'impôt se présente ainsi :

(en milliers de dollars)		31 déc. 2014		31 déc. 2013
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et				
provincial combinés	3 707 \$	27 %	3 190 \$	27 %
Crédit supplémentaire accordé aux caisses de				
crédit	(1 316)	(9 %)	(954)	(8 %)
Rajustements pour exercices précédents	(77)	(1 %)	(5)	0 %
Écart de taux d'impôt différé	60	0 %	(293)	(2 %)
Écarts permanents	26	0 %	25	0 %
Autres – nets	(17)	0 %	43	0 %
	2 383 \$	17 %	2 006 \$	17 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014

Les éléments de la charge d'impôt pour les exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Impôt exigible		
Impôt exigible	2 755 \$	1 828 \$
Rajustement de l'impôt exigible des exercices précédents	(55)	1
Impôt différé		
À l'égard de la naissance et de la résorption d'écarts temporaires	(317)	177
Charge d'impôt figurant à l'état du résultat	2 383 \$	2 006 \$
Éléments figurant à l'état consolidé du résultat :		
Impôt exigible	2 700 \$	1 829 \$
Impôt différé	(317)	177
Charge d'impôt	2 383 \$	2 006 \$

L'impôt se rapportant aux éléments imputés ou crédités aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Variation des profits et pertes non réalisé(e)s sur les titres		
disponibles à la vente	127 \$	40 \$
Variation des profits et pertes sur les dérivés désignés comme		
couvertures de flux de trésorerie	59	(58)
Pertes nettes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de		
trésorerie transférés dans le résultat net	11	33
Régime à prestations déterminées – pertes actuarielles	580	(221)
	777 \$	(206) \$

L'impôt exigible et différé se rapportant aux éléments imputés ou crédités aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc.2013
Impôt exigible	127 \$	40 \$
Impôt différé	650	(246)
	777 \$	(206) \$

Au 31 décembre 2014, il n'y avait pas de passif d'impôt éventuel ni d'actif d'impôt éventuel à comptabiliser selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de la différence temporelle liée à l'investissement dans la filiale, puisqu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

23. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Caisse Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers de dollars)		31 déc. 2014		31 déc. 2013
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers :				
Disponibles à la vente :				
Trésorerie et équivalents de				
trésorerie	62 585 \$	62 585 \$	52 206 \$	52 206 \$
Placements ⁽¹⁾	207 818	207 818	232 261	232 261
Désignés à la juste valeur				
marchande par le biais du résultat				
net:				
Placements	5 191	5 191	8 208	8 208
Instruments financiers dérivés				
 contrats de taux d'intérêt 				
(swaps)	967	967	719	719
– options achetées	3 946	3 946	1 932	1 932
options sur actions	4 637	4 637	3 437	3 437
Prêts et créances :				
Prêts				
prêts personnels	237 143	237 155	233 596	233 613
 prêts hypothécaires 				
résidentiels	1 194 931	1 221 894	1 103 520	1 128 309
– prêts commerciaux	967 280	1 003 365	897 365	932 278
Total	2 684 498 \$	2 747 558 \$	2 533 161 \$	2 592 963 \$
Passifs financiers:				
Autres éléments de passif :				
Dépôts				
 dépôts à vue 	899 004 \$	899 004 \$	925 101 \$	925 101 \$
 dépôts à terme 	642 603	645 327	579 811	581 670
 régimes enregistrés 	772 138	768 948	741 932	744 107
Passif de titrisation de prêts				
hypothécaires	128 749	131 755	77 623	77 623
Emprunts	55 000	55 000	25 000	25 000
Désignés à la juste valeur				
marchande par le biais du résultat				
net:				
Instruments financiers dérivés				
 contrats de taux d'intérêt 				
(swaps)	386	386	376	376
– contrats de change à terme	4	4	88	88
 options incorporées 	3 929	3 929	1 928	1 928
Total	2 501 813 \$	2 504 353 \$	2 351 859 \$	2 355 893 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2014, certains titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 18 574 000 \$ (17 655 000 \$ en 2013) ont été comptabilisés au coût puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

La direction a évalué que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement de la courte échéance de ces instruments.

L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire un prix de sortie). Les méthodes et les hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

La juste valeur des placements disponibles à la vente et des placements désignés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net repose sur des prix cotés sur des marchés actifs.

La Caisse Alterna s'engage dans des instruments financiers dérivés avec des contreparties, principalement des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité des principales agences de notation. Les instruments dérivés évalués selon des techniques d'évaluation basées sur les données observables de marché sont les contrats de taux d'intérêt (« swaps ») et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de contrats à terme et de swaps, utilisant les calculs de la valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données dont la qualité du crédit des contreparties, le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2014, la valeur par référence au marché des positions d'actifs dérivés est nette d'un rajustement de l'évaluation du crédit attribuable au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les changements du risque de crédit de contreparties n'ont eu aucun effet important sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures pour les dérivés désignés dans les relations de couverture et les autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les options achetées et incorporées sont évaluées comme les contrats de taux d'intérêt et les contrats de change à terme. Cependant, étant donné que ces contrats ne sont pas garantis, la Caisse Alterna tient compte également du risque de non-exécution de la part des contreparties (pour les options achetées) ou de son propre risque de non-exécution (dans le cas des passifs dérivés incorporés). Au 31 décembre 2014, la Caisse Alterna jugeait que ces risques étaient négligeables.

Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts – à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée avant la provision pour prêts douteux.

Hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des actifs et des passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

31 décembre 2014 (en milliers de dollars)	Date	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	d'évaluation				
Actifs évalués à la juste valeur :					
Instruments financiers désignés à la juste					
valeur marchande par le biais du résultat net	31 déc. 2014	- \$	- \$	5 191 \$	5 191 \$
Instruments financiers disponibles à la					
vente ⁽¹⁾	31 déc. 2014	-	207 818	-	207 818
Instruments financiers dérivés					
 – contrats de taux d'intérêt – swaps 	31 déc. 2014	-	967	-	967
 options achetées 	31 déc. 2014	-	3 946	-	3 946
 options sur actions 	31 déc. 2014	-	4 637	-	4 637
Actifs pour lesquels les justes valeurs sont					
présentées :	31 déc. 2014	-			
Prêts:					
prêts personnels	31 déc. 2014	-	-	237 155	237 155
 prêts hypothécaires résidentiels 	31 déc. 2014	-	-	1 221 894	1 221 894
– prêts commerciaux	31 déc. 2014	-	-	1 003 365	1 003 365
Passifs évalués à la juste valeur :					
Instruments financiers dérivés					
 – contrats de taux d'intérêt – swaps 	31 déc. 2014	- \$	386 \$	- \$	386 \$
 options incorporées 	31 déc. 2014	-	4	-	4
 contrats de change à terme 	31 déc. 2014	-	3 929		3 929
Passifs pour lesquels les justes valeurs sont					
présentées :					
Dépôts :					
– dépôts à vue	31 déc. 2014	-	899 004	-	899 004
– dépôts à terme	31 déc. 2014	-	645 327	-	645 327
– régimes enregistrés	31 déc. 2014	-	768 948	-	768 948
Passifs de titrisation de prêts hypothécaires	31 déc. 2014		131 755		131 755

31 décembre 2013 (en milliers de dollars)	Date	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	d'évaluation				
Actifs évalués à la juste valeur :					
Instruments financiers désignés à la juste					
valeur marchande par le biais du résultat	31 déc. 2013				
net		- \$	- \$	8 208 \$	8 208 \$
Instruments financiers disponibles à la					
vente ⁽¹⁾	31 déc. 2013	-	232 261	-	232 261
Instruments financiers dérivés					
 – contrats de taux d'intérêt – swaps 	31 déc. 2013	-	719	-	719
 options achetées 	31 déc. 2013	-	1 932	-	1 932
– options sur actions	31 déc. 2013	-	3 437	-	3 437
Actifs pour lesquels les justes valeurs sont					
présentées :	31 déc. 2013	-			
Prêts:					
– prêts personnels	31 déc. 2013	-	-	233 613	233 613
 prêts hypothécaires résidentiels 	31 déc. 2013	_	_	1 128 309	1 128 309
– prêts commerciaux	31 déc. 2013	-	-	932 278	932 278
Passifs évalués à la juste valeur :					
Instruments financiers dérivés					
 – contrats de taux d'intérêt – swaps 	31 déc. 2013	- \$	376 \$	- \$	376 \$
 options incorporées 	31 déc. 2013	-	1 928	-	1 928
 contrats de change à terme 	31 déc. 2013	-	88		88
Passifs pour lesquels les justes valeurs					
sont présentées :					
Dépôts:					
– dépôts à vue	31 déc. 2013	-	925 101	-	925 101
 dépôts à terme 	31 déc. 2013	_	581 670	-	581 670
 régimes enregistrés 	31 déc. 2013	_	744 107	-	744 107
Passifs de titrisation de prêts					
hypothécaires	31 déc. 2013		77 623		77 623

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2014, certains titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 18 574 000 \$ (17 655 000 \$ en 2013) ont été comptabilisés au coût puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous présente les changements de la juste valeur des éléments d'actif et de passif classés au niveau 3 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Ces instruments sont évalués à la juste valeur selon des données de marché inobservables. Le total des gains nets compris dans le produit des placements à l'état consolidé du résultat, relativement aux instruments financiers pour lesquels la juste valeur a été estimée selon une technique d'évaluation basée sur des données de marché inobservables, s'élève à 427 000 \$ (1 257 000 \$ en 2013).

31 décembre 2013

31 décembre 2014		non compris (c	sé (perte alisée ou réalisée)				
(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Résultat net	AERE	Achats	Règlements	Solde de fermeture	Gain non réalisé ⁽¹⁾
Instruments financiers désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net Instruments financiers disponibles à la vente	8 208 \$	427 \$	- \$	- \$	(3 444 \$)	5 191 \$	427 \$
	8 208 \$	427 \$	- \$	- \$	(3 444 \$)	5 191 \$	427 \$
		nette réalisée réalisée	isé (perte				

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Résultat net	AERE	Achats	Règlements	Solde de fermeture	Gain non réalisé ⁽¹⁾
Instruments financiers							
désignés à la juste							
valeur marchande par							
le biais du résultat net	10 629 \$	1 340 \$	- \$	- \$	(3 761 \$)	8 208 \$	1 257 \$
Instruments financiers							
disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
	10 629 \$	1 340 \$	- \$	- \$	(3 761 \$)	8 208 \$	1 257 \$

postes suivants:

Il n'y a eu aucun transfert vers le niveau 3 ou en provenance du niveau 3 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous présente de l'information concernant les données non observables importantes utilisées au 31 décembre 2014 pour évaluer les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

Description	Juste valeur au 31 décembre 2014	Technique d'évaluation	Donnée non observable	Éventail
Placement dans un fonds d'actions privés	5 191 \$	Valeur nette de l'actif (2)	s/o	s/o

⁽²⁾ La Caisse Alterna a déterminé que la valeur nette de l'actif inscrite représente la juste valeur à la fin de la période de référence.

¹⁾ Les changements du gain non réalisé sont constatés dans le revenu, relativement aux instruments détenus au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

24. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Caisse Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Caisse Alterna gère son exposition à ces risques.

a) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Caisse Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé.

L'objectif de la Caisse Alterna en matière de risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Caisse Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis, 2 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels, 20 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux et un total de 25 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées:
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque;
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

L'exposition de la Caisse Alterna, en matière de prêts, est gérée et surveillée au moyen de limites de crédit par emprunteur individuel et par l'application d'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Caisse Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des sociétaires à satisfaire leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt, le cas échéant.

La Caisse Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux sociétaires, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Caisse Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

Le risque de crédit dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels est limité, car 55 % (45 % en 2013) des prêts bénéficient d'une assurance à concurrence d'un maximum de 95 % par des sociétés d'assurance hypothécaire. La Caisse Alterna surveille le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers consolidés, à l'exclusion des prêts hypothécaires assurés, nets des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Caisse Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant. L'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Alterna au 31 décembre 2014 était de 1 739 000 \$ (1 646 970 000 \$ en 2013).

La Caisse Alterna atténue les risques de contrepartie des placements en agrégeant l'exposition de contrepartie de chaque émetteur et en respectant les directives sur la qualité telles que notées dans sa politique sur les placements et les instruments dérivés. Les placements, autres que les réserves de liquidités et les actions détenues comme une condition d'adhésion à Central 1 Credit Union, sont diversifiés en limitant les placements auprès d'un seul émetteur à un maximum de 25 % du total du portefeuille.

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique, au niveau de la pondération des émetteurs et du montant en dollars. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

La Caisse Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties.

b) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net consolidé de la Caisse Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe ou variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Caisse Alterna en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard. La Caisse Alterna a recours à des dérivés sur taux d'intérêt tels que les contrats de taux d'intérêt (swaps) et les options pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Caisse Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et au conseil d'administration, et ce, mensuellement.

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt à court terme que la Caisse Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 3 % du produit d'intérêt net moyen prévu, avec un niveau de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt au niveau du bilan consolidé entier est limitée à une baisse de 7 % de la valeur du marché de l'avoir, cette limite servant à atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2014, ces mesures se traduisaient par des résultats de 0,79 % (0,94 % en 2013) et 2,26 % (2,17 % en 2013) respectivement.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Caisse Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance, par rapport à la date d'achat. Certaines dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

en milliers de dollars)							31 déc. 2014	31 déc. 2013
			Éc	héance				
	Non sensible aux taux d'intérêt	Taux variable sur demande	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Trésorerie et		***************************************						
équivalents de trésorerie	62 585 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	62 585 \$	52 206 \$
Taux d'intérêt	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	- %
Tuun u mierei	70	,,,	,,,	70	,,,	70	,,,	70
Placements	41 179 \$	- \$	- \$	- \$	171 830 \$	- \$	213 009 \$	240 469 \$
Taux d'intérêt	- %	- %	- %	- %	2,40 %	- %	1,94 %	2,36 %
Prêts personnels	- \$	223 663 \$	120 \$	3 710 \$	8 465 \$	120 \$	236 078 \$	232 331 \$
Taux d'intérêt	- %	4,26 %	6,64 %	6,64 %	6,55%	3,89%	4,38 %	4,36 %
Prêts hypothécaires résidentiels	- \$	31 664 \$	53 447 \$	188 957 \$	918 953 \$	1 844 \$	1 194 865 \$	1 103 507 \$
Taux d'intérêt	- %	3,17 %	3,37%	3,48 %	3,19 %	3,88 %	3,25 %	3,43 %
Prêts commerciaux	- \$	129 316 \$	47 120 \$	144 976 \$	615 613 \$	29 902 \$	966 927 \$	896 010 \$
Taux d'intérêt	- %	4,40 %	4,62 %	4,35 %	4,10 %	3,88 %	4,20 %	4,47 %
Autres	28 660 \$	9 550 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	38 210 \$	28 922 \$
TOTAL DE L'ACTIF	132 424 \$	394 193 \$	100 687 \$	337 643 \$	1 714 861 \$	31 866 \$	2 711 674 \$	2 553 445 \$
Dépôts	-\$	1 045 828 \$	236 281 \$	488 397 \$	543 239 \$	- \$	2 313 745 \$	2 246 874 \$
Taux d'intérêt	- %	0,46 %	1,74 %	1,84 %	2,07 %	1,27 %	1,27 %	1,22 %
Passifs de titrisation de prêts hypothécaires	- \$	- \$	- \$	- \$	125 667 \$	3 082 \$	128 749 \$	77 623 \$
Taux d'intérêt	- %	- %	- %	-%	2,18 %	1,26 %	2,16 %	2,52 %
Emprunts	- \$	- \$	55 000 \$	-\$	- \$	- \$	55 000 \$	25 000 \$
Taux d'intérêt	- %	- %	1,85 %	- %	- %	- %	1,85 %	1,78 %
Autres	25 016 \$	4 319 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	29 335 \$	32 350 \$
Avoir des sociétaires	184 845 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	184 845 \$	171 598 \$
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	209 861 \$	1 050 147 \$	291 281 \$	488 397 \$	668 906\$	3 082 \$	2 711 674 \$	2 553 445 \$
ÉCART DE CONCORDANCE	(77 437 \$)	(655 954 \$)	(190 594 \$)	(150 754 \$)	1 045 955 \$	28 784\$	- \$	- \$

Analyse de sensibilité

D'après les positions de taux d'intérêt de la Caisse Alterna au 31 décembre 2014, une hausse immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base pour toutes les échéances entraînerait une augmentation du produit d'intérêt net et une diminution des autres éléments du résultat étendu d'environ 806 000 \$ et 6 510 000 \$ respectivement au cours des 12 prochains mois. Une diminution immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base à un plancher de zéro entraînerait une diminution du produit d'intérêt net et une augmentation des autres éléments du résultat étendu d'environ 401 000 \$ et 4 401 000 \$ respectivement.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. Le résultat net consolidé de la Caisse Alterna est exposé au risque de change en raison des dépôts en dollars américains des sociétaires.

La Caisse Alterna réduit le risque de change en détenant des espèces en dollars américains, en concluant des swaps de change entre dollars canadiens et américains ou en investissant dans des instruments du marché monétaire en dollars américains. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

La Caisse Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2014, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Une hausse (baisse) instantanée de 1 % du taux de change aurait une incidence minime sur le résultat net consolidé de la Caisse Alterna.

c) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Caisse Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Caisse Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. De plus, advenant une crise de liquidité à l'endroit de Central 1, les facilités de crédit dont la Caisse Alterna dispose auprès de Central 1 sont soutenues par l'accès de Central 1 à une entente, soit la Inter-central Liquidity Agreement. Chaque mois la Caisse Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et au conseil d'administration.

La Caisse Alterna maintient un minimum de 9 % (9 % en 2013) du montant de ses dépôts et emprunts sous forme de liquidités, telles que les espèces, les dépôts à terme, les acceptations bancaires, les billets à terme au porteur et les billets de dépôt à taux fixe. Au 31 décembre 2014, le pourcentage de liquidité par rapport au total de l'actif était de 11,27 % (11,92 % en 2013). Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 24b(i), Risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 25.

(en milliers de dollars)					31 déc. 2014	31 déc. 2013
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie	Total	Total
Dépôts Passifs de titrisation de	724 678 \$	543 239 \$	- \$	1 045 828 \$	2 313 745 \$	2 246 874 \$
prêts hypothécaires Emprunts	- 55 000	125 667	3 082	-	128 749 55 000	77 623 25 000
Emprunts	779 678 \$	668 906 \$	3 082 \$	1 045 828 \$	2 497 494 \$	2 349 497 \$

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants résument le portefeuille d'instruments dérivés de la Caisse Alterna, ainsi que leur valeur théorique et leur juste valeur au 31 décembre 2014 et 2013 :

(en milliers de dollars)					31 déc. 2014
Échéances des instrur	ments dérivés (mont	tant théorique)		Juste	valeur
	Dans 1 an	1 à 5 ans	Total	Actifs d'instruments dérivés	Passifs d'instruments dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	-\$	119 303 \$	119 303 \$	967 \$	386 \$
Autres instruments dérivés	·			·	•
Contrats de change à terme	15 145	-	15 145	-	4
Options d'achat indicielles	15 161	37 695	52 856	3 946	3 929
Options sur actions	-	-	-	4 637	-
•	30 306	37 695	68 001	8 583	3 933
	30 306 \$	156 998 \$	187 304 \$	9 550 \$	4 319 \$
(en milliers de dollars)					31 déc. 2013
(***)				.	
Échéances des instrur	nents dérivés (mont	tant théorique)		Juste :	valeur
Échéances des instrur	nents dérivés (mont Dans 1 an	tant théorique) 1 à 5 ans	Total	Actifs d'instruments dérivés	valeur Passifs d'instruments dérivés
Échéances des instrur Contrats de taux d'intérêt		•	Total	Actifs d'instruments	Passifs d'instruments
		•	Total 119 988 \$	Actifs d'instruments	Passifs d'instruments
Contrats de taux d'intérêt	Dans 1 an	1 à 5 ans		Actifs d'instruments dérivés	Passifs d'instruments dérivés
Contrats de taux d'intérêt Swaps	Dans 1 an	1 à 5 ans		Actifs d'instruments dérivés	Passifs d'instruments dérivés
Contrats de taux d'intérêt Swaps Autres instruments dérivés	Dans 1 an 60 000 \$	1 à 5 ans	119 988 \$	Actifs d'instruments dérivés	Passifs d'instruments dérivés
Contrats de taux d'intérêt Swaps Autres instruments dérivés Contrats de change à terme	Dans 1 an 60 000 \$	1 à 5 ans 59 988 \$	119 988 \$ 18 005	Actifs d'instruments dérivés 719 \$	Passifs d'instruments dérivés 376 \$
Contrats de taux d'intérêt Swaps Autres instruments dérivés Contrats de change à terme Options d'achat indicielles	Dans 1 an 60 000 \$	1 à 5 ans 59 988 \$	119 988 \$ 18 005	Actifs d'instruments dérivés 719 \$	Passifs d'instruments dérivés 376 \$

Les montants théoriques servent à calculer les paiements contractuels et ne s'échangent pas réellement entre la Caisse Alterna et les contreparties. Ils ne représentent pas d'exposition au risque de crédit ou de marché.

a) CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT

(i) Swaps

La Caisse Alterna a recours à des contrats de taux d'intérêt (swaps) pour atténuer les risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que pour contrôler la concordance des dates d'échéance des flux de trésorerie et des dates d'ajustement d'intérêt de ses actifs et de ses passifs.

Les couvertures de flux de trésorerie désignées sont des contrats de taux d'intérêt qui sont admissibles comme relations de couverture aux fins comptables conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Tout autre contrat de taux d'intérêt est classé comme couverture économique. La Caisse Alterna a désigné certaines relations de couverture à l'égard de contrats de taux d'intérêt qui convertissent les prêts à taux variable en prêts à taux fixe comme couvertures de flux de trésorerie.

Les contrats de taux d'intérêt sont évalués par la compensation (« netting ») des flux de trésorerie variables et fixes actualisés. Les flux de trésorerie variables sont calculés selon les taux d'intérêt implicites tels que déterminés par le taux CDOR (« Canadian Dealer Offered Rate ») et les taux d'intérêt des swaps en vigueur, et les relations à terme. Les flux de trésorerie fixes sont calculés selon les taux établis dans les contrats. Ces flux de trésorerie théoriques sont actualisés

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

selon les points pertinents de la courbe de taux zéro plus un écart de rajustement de l'évaluation du crédit tel que dérivé des taux d'intérêt CDOR et des taux des swaps en fin de mois.

(ii) Contrats à terme sur obligations

Dans le cadre de son processus de gestion du risque de taux d'intérêt, la Caisse Alterna conclut des contrats à terme sur obligations afin de maintenir son exposition au risque lié aux taux d'intérêt sur l'émission prévue de titres de créance associée aux activités de titrisation. Ces relations de couverture sont désignées comme couvertures de flux de trésorerie. Les gains et pertes réalisés sur ces instruments dérivés sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que la créance établie. La juste valeur des contrats à terme sur obligations à l'égard de ces couvertures non réalisés à la fin de l'exercice est de 41 000 \$ (nul en 2013). Le montant d'autres éléments du résultat étendu qu'on prévoit de reclasser en résultat au cours des cinq prochaines années est de 41 000 \$ (nul en 2013).

b) AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(i) Contrats de change à terme

Dans le cadre de son programme de gestion du risque de change, la Caisse Alterna conclut des contrats de change à terme pour acheter des dollars US. Ces contrats constituent une couverture économique contre les passifs nets libellés en dollars américains de ses sociétaires. Les gains et les pertes sur les contrats de change à terme sont inclus dans les gains non réalisés sur les instruments financiers à l'état consolidé du résultat.

(ii) Options d'achat indexées

Au 31 décembre 2014, la Caisse Alterna avait émis à ses sociétaires des dépôts à terme indexés de 52 856 000 \$ (38 539 000 \$ au 31 décembre 2013). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de trois ou cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Caisse Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits. La Caisse Alterna verse une prime en fonction du montant théorique au début du contrat d'options d'achat indexées. À l'échéance, la Caisse Alterna reçoit des contreparties des paiements équivalant au montant qui sera versé aux déposants en fonction de la performance des indices respectifs.

(iii) Options sur actions

La juste valeur des options en circulation au 31 décembre 2014 et 2013 est fondée sur une formule d'évaluation. Au cours de 2013, Alterna a exercé son droit de vendre une partie des options (note 18) selon une formule qui tenait compte de multiples d'évaluation pour le courtage en ligne et l'assurance ainsi que de pourcentages de certains actifs sous gestion, et a constaté un gain de 382 000 \$.

c) COUVERTURES DÉSIGNÉES AUX FINS DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le tableau ci-dessous indique l'impact des instruments financiers désignés dans une relation de couverture et les éléments couverts, selon le cas, à l'état consolidé du résultat et dans les autres éléments du résultat étendu, pour les exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2013.

(en milliers de dollars)			31 déc. 2014			31 déc. 2013
	Montants constatés dans AERE	Montants reclassés d'AERE en résultat	Inefficacité de couverture constatée en autres produits	Montants constatés dans AERE	Montants reclassés d'AERE en résultat	Inefficacité de couverture constatée en autres produits
Contrats de taux			-			•
d'intérêt						
Couvertures de flux				(215) \$	148 \$	(26) \$
de trésorerie	283 \$	46 \$	(34) \$			
Couvertures de				-	-	(109)
juste valeur	-	-	(22)			
	283 \$	46 \$	(56) \$	(215) \$	148 \$	(135) \$

26. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Caisse Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital (non consolidé) est d'assurer la viabilité à long terme de la société et la sécurité des dépôts des sociétaires; elle détient pour ce faire un niveau de capital considéré suffisant pour se protéger contre les pertes imprévues ainsi que pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions (Ontario)* (la « Loi »). Selon la définition de la Caisse Alterna, le capital inclut les résultats non distribués, le surplus d'apport, les provisions générales, les parts sociales et les actions spéciales.

La Caisse Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

Selon la politique, la Caisse Alterna (société mère non consolidée) doit détenir un capital supérieur ou égal aux limites suivantes :

	Minimum réglementaire
Rapport du capital au total de l'actif	4 %
Rapport du capital à l'actif à risques pondérés	8 %

En outre, la Caisse Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et elle a fourni, pour les importants risques d'entreprise, des capitaux en sus de ceux qui sont exigés par la Loi.

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques sur des sujets connexes comme la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, ainsi que l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

La Caisse Alterna ne peut pas verser de dividendes sur les parts sociales ou les actions spéciales s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'après un tel versement, la Caisse Alterna est ou deviendrait insolvable ou que les exigences réglementaires en matière de liquidité ou de capital ne seraient pas satisfaites.

Sommaire du capital

Au 31 décembre 2014, la Caisse Alterna (société mère non consolidée) était en conformité avec la Loi et les règlements, ayant un ratio du capital total à l'actif de 6,17 % (6,18 % en 2013) et un ratio du capital total à l'actif à risques pondérés de 11,01 % (10,60 % en 2013).

Les éléments du capital à risques pondérés au 31 décembre sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultats non distribués	107 564 \$	97 841 \$
Actions spéciales	56 816	56 726
Surplus d'apport	19 282	19 282
Parts sociales	1 562	1 656
Provisions générales	736	854
	185 960 \$	176 359 \$

27. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2014, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	Total	Durée moyenne	Taux moyen
Prêts hypothécaires résidentiels	7 824 \$	5 ans	2,87 %
Prêts à vue commerciaux	20 138 \$	-	Taux en vigueur à la date de réalisation
Prêts hypothécaires commerciaux	6 802 \$	5 ans	Taux en vigueur à la date de réalisation
Marges de crédit non avancées	523 172 \$	-	Taux en vigueur à la date de réalisation

b) ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de son exploitation, la Caisse Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2014 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Caisse Alterna.

c) GARANTIES

Lettres de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse Alterna a donné des garanties valant 2 839 000 \$ pour des prêts commerciaux aux sociétaires, ce qui représente le montant maximal possible de paiements futurs qu'elle serait tenue de faire à cet égard. Des lettres de crédit sont émises à la demande de sociétaires en vue de garantir leur paiement ou l'exécution d'obligations envers un tiers. Ces garanties représentent une obligation irrévocable de la part de la Caisse Alterna de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie et satisfaction des exigences documentaires stipulées dans la garantie. Dans ce cas, la Caisse Alterna a recours contre le sociétaire. Généralement, la durée de ces garanties ne dépasse pas un an. Les types et les montants des nantissements subsidiaires détenus par la Caisse Alterna pour supporter les garanties et les lettres de crédit sont identiques à ceux détenus pour les prêts. Au 31 décembre 2014, aucun passif à cet égard n'a été inscrit au bilan consolidé, étant donné qu'aucune lettre de crédit n'a été présentée pour paiement.

Entente relative aux cartes de crédit

Conformément à une entente relative aux services de carte de crédit conclue le 1^{er} mai 2005 et modifiée le 1^{er} juin 2011, la Caisse Alterna peut parfois, à sa discrétion, demander de garantir elle-même un compte de carte de crédit, quand le requérant a vu sa demande refusée par le fournisseur de services de carte de crédit d'Alterna. Si ce compte est en souffrance, le fournisseur de services de carte de crédit peut exiger que la Caisse Alterna règle la somme due.

La Caisse Alterna peut intenter un recours judiciaire contre le détenteur du compte de carte de crédit si elle doit défrayer les sommes en souffrance. La Caisse Alterna prend toutes les décisions de crédit en ce qui concerne les comptes garantis. Au 31 décembre 2014, le fournisseur de services de carte de crédit n'avait présenté à la Caisse Alterna aucun compte de carte de crédit pour remboursement.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de son exploitation, la Caisse Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Caisse Alterna compense les contreparties pour des coûts engagés à la suite de changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part, la Caisse Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Caisse Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Caisse Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

28. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Fonds en caisse	14 599 \$	9 790 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	13 479	42 416
Titres négociables (échéance initiale de 90 jours ou moins)	34 507	-
	62 585 \$	52 206 \$

b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET

Les flux de trésorerie provenant des avances, des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des sociétaires, sont présentés à leur montant net dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

29. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Caisse Alterna sont :

- son personnel de gestion clé et les membres de sa famille immédiate ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille immédiate exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote;
- sa filiale, la Banque Alterna.

La Caisse Alterna a établi des relations d'affaires avec plusieurs parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Caisse Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.

a) TRANSACTIONS AVEC LE PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Les principaux dirigeants sont les employés qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Caisse Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Caisse Alterna considère que les membres de son conseil d'administration et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*. La haute direction est composée du président et chef de la direction, ainsi que les employés ayant les titres de vice-président, premier vice-président, ou chef de région.

i) Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Avantages du personnel à court terme	3 003 \$	3 681 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages du personnel à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	158	812
Total de la rémunération des principaux dirigeants	3 161 \$	4 493 \$

CAISSE ALTERNA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2014

ii) Prêts aux principaux dirigeants

Aucun prêt consenti à un dirigeant principal n'est classé dans la catégorie des prêts douteux. Les prêts sont principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des marges de crédit personnelles et des prêts personnels.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
1) Valeur globale des prêts en cours à la date de clôture	4 829 \$	4 581 \$
2) Valeur totale des marges de crédit personnelles à la date de clôture	2 301	2 391
Moins : montant des tirages inclus dans les emprunts et en 1)	(822)	(1 043)
Solde net disponible	6 308 \$	5 929 \$
Valeur globale des prêts décaissés pendant l'exercice :		
Prêts hypothécaires résidentiels	1 231 \$	422 \$
Prêts personnels	126	30
Total	1 357 \$	452 \$

iii) Dépôts des principaux dirigeants

(en milliers de dollars)	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux		_
dirigeants	3 056 \$	2 622 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	31	30

b) TRANSACTIONS AVEC D'AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions entre la Caisse Alterna et sa filiale, la Banque Alterna, sont conformes aux termes de la définition d'une transaction avec des parties liées. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation; elles ne figurent pas dans les états financiers consolidés.

c) RENSEIGNEMENTS SUR LA FILIALE

La Caisse Alterna détient la totalité des capitaux propres et des participations avec droit de vote de la Banque Alterna, qui produit ses états financiers au 31 décembre, lesquels sont intégrés aux états financiers consolidés de la Caisse Alterna. La Banque Alterna est constituée en Ontario (Canada) et mène ses activités principalement dans les provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec.

Des restrictions sur la distribution potentielle de dividendes en espèces ou de remboursements d'emprunt par la Banque Alterna à la Caisse Alterna sont déterminées par les exigences réglementaires. Le montant maximal du dividende qui peut être distribué s'élève à 11 744 000 \$ et 10 536 000 \$ au 31 décembre 2014 et 2013 respectivement.

d) INFORMATIONS SUR D'AUTRES PERSONNES ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

La Caisse Alterna utilise la définition de l'expression « personne assujettie à des restrictions » figurant à l'article 75 du règlement 237/09 de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*. Une personne assujettie à des restrictions s'entend d'une personne qui est ou a été au cours des 12 mois précédents, un administrateur, un dirigeant, ou une personne morale dont la personne est propriétaire de plus de dix pour cent des actions assorties du droit de vote, le conjoint ou la conjointe de celle-ci, les personnes à la charge de celle-ci et qui résident avec elle, ainsi qu'une personne morale contrôlée par un tel conjoint ou une telle personne à charge.

i) Prêts

Les prêts aux dirigeants sont composés principalement de prêts hypothécaires résidentiels offerts à un taux préférentiel, ainsi que de prêts personnels et de marges de crédit personnelles aux taux du marché moins une réduction en fonction du type et du risque du prêt. Les prêts à d'autres personnes assujetties à des restrictions sont consentis aux conditions du marché pour un risque semblable.

En fin d'exercice, le total des prêts consentis à des personnes assujetties à des restrictions, telles qu'elles sont définies, s'élevait à environ 4 829 000 \$ (3 951 000 \$ en 2013). Des intérêts d'environ 122 000 \$ (117 000 \$ en 2013) ont été gagnés à ce titre et figurent dans le produit d'intérêt à l'état consolidé du résultat.

ii) Dépenses relatives au conseil d'administration

Les administrateurs de la Caisse Alterna et de la Banque Alterna sont rémunérés aux tarifs établis au début de chaque année par leur conseil d'administration respectif et peuvent aussi se faire rembourser les frais de déplacement et les autres frais engagés à juste titre lorsqu'ils s'occupent des affaires de la Caisse Alterna et de la Banque Alterna.

La rémunération versée aux administrateurs de la Caisse Alterna et la Banque Alterna pendant l'exercice s'élevait à 312 000 \$ (341 000 \$ en 2013) et les autres dépenses engagées s'élevaient à 136 000 \$ (192 000 \$ en 2013). Au 31 décembre 2014, le conseil d'administration de la Caisse Alterna comptait 12 administrateurs (12 en 2012) et le conseil d'administration de la Banque Alterna comptait 7 administrateurs (7 en 2013).

iii) Rémunération des cadres supérieurs

La Caisse Alterna gère la rémunération des cadres supérieurs conformément à des politiques qui sont examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Aux termes de ces politiques, le total de la rémunération en espèces est ciblé au 50^e percentile des postes semblables dans des coopératives de crédit et des banques qui opèrent dans les mêmes marchés géographiques que la Caisse Alterna.

Lors de son examen annuel de la structure de la rémunération des cadres supérieurs, le conseil tient compte des attentes du marché et des projections de changements pour des postes comparables, en utilisant, si possible, des sources indépendantes, compétentes et pertinentes.

La Loi exige la divulgation de la rémunération versée aux cinq dirigeants et employés les mieux rémunérés de la caisse si la rémunération versée au cours de l'exercice a dépassé 150 000 \$. Ces personnes et la rémunération respective (salaire, bonis, avantages) de ces dernières sont Robert Paterson, président et chef de la direction (375 000 \$, 375 000 \$, 52 000 \$), José Gallant, première vice-présidente et chef de l'administration (236 000 \$, 124 000 \$, 13 000 \$) et Bill Boni, premier vice-président et chef des finances (225 000 \$, 76 000 \$, 13 000 \$).

Des anciens dirigeants et employés sont aussi visés par l'exigence de divulgation. Les personnes en question, ainsi que leurs salaires, bonis et avantages respectifs, sont John Lahey, ancien président et chef de la direction (309 000 \$, nul, 15 000 \$) et Jeff Shinozaki, ancien premier vice-président et chef de l'expérience membre (238 000 \$, 60 000 \$, 10 000 \$).

Toute décision à l'égard du salaire de base, des augmentations annuelles et des primes de rendement à court terme (bonis), pour des individus qui relèvent directement du président et chef de la direction, est examinée à l'avance par le comité de gouvernance du conseil. En outre, toute décision à l'égard du salaire de base, des augmentations annuelles et des primes de rendement à court terme (bonis), pour le président et chef de la direction, doit être approuvée à l'avance par le conseil d'administration.

30. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouvrés ou réglés en moins d'an ou après un an, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

(en milliers de dollars)	Au 31 déc. 2014		Au 31 déc. 2013			
	Moins de 1 an	Après 1 an	Total	Moins de 1 an	Après 1 an	Total
Actif						
Trésorerie et équivalents de						
trésorerie	62 585 \$	- \$	62 585 \$	52 206 \$	- \$	52 206 \$
Placements désignés à la juste						
valeur par le biais du résultat net	5 191	-	5 191	8 208	-	8 208
Placements disponibles à la vente	5 266	202 552	207 818	5 266	226 995	232 261
Prêts personnels	228 558	8 585	237 143	233 165	445	233 610
Prêts hypothécaires résidentiels	274 134	920 797	1 194 931	278 561	824 959	1 103 520
Prêts commerciaux	321 765	645 515	967 280	307 115	590 236	897 351
Provision pour prêts douteux	(1 484)	-	(1 484)	(2 633)	-	(2633)
Immobilisations corporelles	-	9 730	9 730	-	11 051	11 051
Immobilisations incorporelles	-	9 299	9 299	-	1 973	1 973
Instruments financiers dérivés	-	9 550	9 550	-	6 088	6 088
Impôt à recevoir	-	-	-	-	-	-
Actif d'impôt différé	-	1 290	1 290	-	1 499	1 499
Autres actifs	8 341	-	8 341	8 311	-	8 311
Total de l'actif	904 356 \$	1 807 318 \$	2 711 674 \$	890 199 \$	1 663 246 \$	2 553 445 \$
Passif						
Dépôts à vue	899 004	-	899 004	925 101	-	925 101
Dépôts à terme	421 055	221 548	642 603	380 589	199 222	579 811
Régimes enregistrés	450 448	321 690	772 138	392 587	349 375	741 962
Passif de titrisation de prêts			120 740			77 (22
hypothécaires	-	128 749	128 749	8 733	68 890	77 623
Emprunts	55 000	-	55 000	25 000	-	25 000
Instruments financiers dérivés	-	4 319	4 319	-	2 392	2 392
Impôt à payer	1 062	-	1 062	180	-	180
Autres passifs	22 392	-	22 392	28 122	-	28 122
Parts sociales	-	1 562	1 562	-	1 656	1 656
Total du passif	1 848 961 \$	677 868 \$	2 526 829 \$	1 760 312 \$	621 535 \$	2 381 847 \$
Montant net	(944 605 \$)	1 129 450 \$	184 845 \$	(870 113 \$)	1 041 711 \$	171 598 \$

31. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés en date du 31 décembre 2014 de la Caisse Alterna n'est survenu après la date de clôture.

32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2013 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers consolidés de 2014.